



Bulletin Officiel

N° 5378 Mardi 13 Juin 2017

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS EMIS SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

« ISDARAT BEST LEASE 2017-01 » « إصدارات باست ليز 01-2017 »	2-4
BANQUE ZITOUNA	5-7

AUGMENTATION DE CAPITAL

ELECTROSTAR S.A	8-13
-----------------	------

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2017-2»	14-17
EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2017-1»	18-20

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

ZITOUNA BANQUE – AGO -	21
AeTECH – AGO -	22
TELNET HOLDING S.A – AGO -	23
SITEX – AGO -	23
SOCIETE ELBENE INDUSTRIE – AGO -	24
SOCIETE ELBENE INDUSTRIE – AGE -	24
SOTEMAIL – AGO -	25
ESSOUKNA – AGO -	26
WIFACK INTERNATIONAL BANK – AGO -	27
WIFACK INTERNATIONAL BANK – AGE-	27
ARTES – AGO -	28
SOMOCER – AGO -	29
SOCIETE LES CIMENTS DE BIZERTE – AGO -	30
SIAME – AGO -	31

COMMUNIQUE DE PRESSE

ARTES	32
-------	----

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOTRAPIL S.A	33
--------------	----

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SIAME – AGO -	34-35
BANQUE ZITOUNA – AGO -	36-38

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2017 – 1 »	39
--	----

AVIS DE PAIEMENT DES DIVIDENDES

DELICE HOLDING S.A	39
--------------------	----

COURBE DES TAUX

	40
--	----

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

	41-42
--	-------

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- BANQUE ZITOUNA
- TAWASOL GROUP HOLDING
- UGFS BONDS FUND

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- SOTUVER

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BEST LEASE

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune

Siège Social: 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis

Registre de Commerce: B132611999

Matricule fiscal: 000MA 647746R

« ISDARAT BEST LEASE 2017-01 » «إصدارات باست ليز 01-2017» Emis sans recours à l'Appel Public à l'Épargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 25/03/2017 l'émission de titres participatifs à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de BEST LEASE a décidé d'émettre les titres participatifs sans recours à l'Appel Public à l'Épargne à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a donné plein pouvoir à la direction générale pour en fixer les conditions et modalités.

A cet effet, la Direction Générale de BEST LEASE vise par la présente à émettre des titres participatifs d'un montant de 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres, susceptible d'être porté à 15 000 000 de dinars divisé en 150 000 titres de 100 dinars chacune sans recours à l'Appel Public à l'Épargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	7%	6,5%	0,5%	A la fin de la 7 ^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

1. Montant

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptible d'être porté à 15 000 000 de dinars divisé en 150 000 titres participatifs.

2. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **1er juin 2017** et clôturés au plus tard le **30 juin 2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **30 juin 2017**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BEST LEASE à cette date.

- Suite -

3-Objet de l'émission

Le produit de l'émission sera utilisé par BEST LEASE dans le cadre de son activité générale.

4-But de l'émission

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés:

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

2. Dénomination des titres participatifs : « ISDARAT BEST LEASE 2017-01 »

« إصدارات باسٲ ليز 01-2017 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **03 juillet 2017**.

La 1ère date de distribution des profits est fixée au 31/12/2017 pour l'avance et au 30/06/2018 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

9. Remboursement :

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7ème année soit le 30/06/2024** à la valeur nominale.

BEST LEASE ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

- Suite -

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 7% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

. **Première partie de la rémunération**

Une avance prévue de 6,5% calculée sur la valeur nominale est payable le **31 décembre de chaque année sur l'exercice écoulé.**

. **Deuxième partie de la rémunération**

Un complément variable prévu à 0,5% de la valeur nominale est payable le **30 juin de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le résultat net avant impôt est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les fonds propres nets tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

. **La gestion du surplus par rapport au taux de profit global prévu à 7% :**

Le profit en surplus par rapport au Taux de profit prévisionnel global fixé à 7% et qui a été calculé en appliquant la clé de répartition des bénéfices défini ci-haut à 80%-20%, respectivement entre les détenteurs des présents titres participatifs et le gestionnaire, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à 7%. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, BEST LEASE se porte fort pour compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS

Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

Les présents titres participatifs émis ne font l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de la banque dans les mêmes conditions que les actionnaires de la Banque.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 Tunis, Tunisie.

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BANQUE ZITOUNA

Société Anonyme au Capital de 120 000 000 de dinars divisé en 120 000 000 actions de 1 Dinar chacune
Siège Social : 2 Boulevard de la Qualité de la Vie - Tunis
Registre de Commerce : B24162142009
Matricule Fiscal : 1120822H

« CHAHADET ZITOUNA 2017 » « شهادات الزيتونة 2017 » Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 14/12/2015 l'émission de titres participatifs à hauteur de 120 MD sur une période de trois ans en une ou plusieurs fois selon le besoin, en renforcement des fonds propres de la Banque, et ce conformément aux dispositions des articles 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Le Conseil d'Administration de la Banque réuni en date du 03 avril 2017, a décidé d'émettre avant la fin du mois de juin 2017 des titres participatifs sous forme de Moudharaba « مُضاربة » telle que approuvée par le Comité Charaïque de la Banque en date du 29/09/2015, selon les conditions et modalités détaillées en infra, pour une enveloppe de 25 millions de dinars susceptibles d'être portée à 35 millions de dinars sans recours à l'Appel Public à l'Epargne et a donné pouvoirs au Directeur Général de la Banque d'accomplir cette émission et selon les conditions suivantes :

Durée	Taux de profit Global Prévu (*)	Avance Annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	8%	6,25%	1,75%	à la fin de la 7 ^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**1. Montant :**

Le montant total de la présente émission est fixé à 25 000 000 de dinars, divisée en 250 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptibles d'être portés à 35 000 000 de dinars divisés en 350 000 titres participatifs.

2. Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **15/05/2017** et clôturés au plus tard le **08/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **08/06/2017**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **30/06/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en profits au **30/06/2017**.

Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

3. Objet de l'émission :

Le produit de l'émission sera utilisé par la Banque dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

4. But de l'émission :

L'émission de titres participatifs a pour objectif d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois.

Elle permettra également de consolider les fonds propres de la Banque et de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie conformément aux dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés :

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit sus visée.

2. Dénomination de l'émission : « CHAHADET ZITOUNA 2017 » « شهادات الزيتونة 2017 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **30/06/2017**.

La 1^{ère} date de distribution des profits est fixée au 31/12/2017 pour l'avance et au 30/06/2018 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription:

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

9. Remboursement

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année soit le 30/06/2024** à la valeur nominal.

La Banque ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans.
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans

- Suite -

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 8% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit :

1. Première partie de la rémunération

Une avance annuelle de 6,25% calculée sur la valeur nominale est payable le **31 Décembre de chaque année**.

2. Deuxième Partie de la rémunération

Un complément variable calculé par référence au Résultat Net Avant Impôt de la Banque (RNAI) est payable le **30 Juin de chaque année après la tenue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice écoulé**.

Le remboursement de la dernière rémunération variable sera effectué après l'arrêt des états financiers intermédiaires au 30 juin de l'année 2024.

Le RNAI de la Banque est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les Fonds Propres Nets de la Banque tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991; cette répartition est ajustée par des clés arrêtées par la banque entre les porteurs de ces titres en tant qu'investisseurs et les actionnaires en tant que gestionnaire. Ce qui donne un complément de rémunération variable prévu à 1,75% de la valeur nominale.

Ces clés de répartition sont révisables annuellement et elles sont communiquées aux porteurs de titres chaque début d'année, sachant que pour la 1ère année elles sont fixées à 95% pour les porteurs de titres participatifs et à 5% pour les actionnaires.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES

Les titres participatifs émis sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de la banque dans les mêmes conditions que les actionnaires de la Banque.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I. A cette fin, la Banque élit domicile à son siège à Tunis.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2016 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

« ELECTROSTAR SA. »

Société Anonyme au capital de 12 250 000 dinars devisé en 2 450 000 actions
de valeur nominale 5 dinar entièrement libérées.
Siège social : Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous
Administration : Rue 8612 Impasse n°3 Local n°9 La Charguia 1 – 2035 Tunis Carthage

**Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus
d'émission relatif à l'augmentation du capital d'ELECTROSTAR
de 12 250 000 dinars à 24 500 0000 dinars**

Dans le cadre du prospectus, ELECTROSTAR a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- à ce qu'il n'y ait pas d'écarts « significatifs » entre les états financiers provisoires relatifs à l'exercice 2016 insérés au niveau du prospectus et ceux audités et certifiés
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Par ailleurs, les mandats des deux administrateurs représentant les petits porteurs (M. Anis FOURATI et M. Ahmed Adel MANAA) ont expiré et ont été renouvelés par décision du conseil d'administration du 20/02/2017. Toutefois cette décision de prolongation est non conforme aux dispositions des articles 190 et 195 du code des sociétés commerciales.

A cet effet, la société ELECTROSTAR s'engage à régulariser cette situation conformément à la législation en vigueur et notamment à l'article 190 CSC.

En outre, le rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2015 fait ressortir plusieurs anomalies et insuffisances notamment :

- L'absence d'une charte d'audit interne ;
- Les réunions et interventions du comité d'audit ne sont pas matérialisées par des rapports, des comptes rendus ou des procès verbaux ;
- Absence des protocoles d'accord et des conventions déterminant les relations et les opérations de la société avec les autres sociétés du groupe ;
- La gestion de quelques volets demeure non informatisée (gestion des immobilisations, contrôle de gestion...) ce qui augmente le risque d'erreurs à la saisie manuelle ;
- Absence d'un planning des interventions ce qui entraîne une insuffisance des contrôles au sein de la société pouvant être à l'origine de certains dysfonctionnements de dilution de responsabilité.

Enfin, les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels et consolidés d'ELECTROSTAR, ne s'accroissent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne notamment :

- Le traitement comptable portant sur la réévaluation des terrains et bâtiments effectués au cours des exercices 2005 et 2010. Ce traitement a dégagé une plus value de réévaluation de 11 125 744DT constatée dans le compte « Réserve Spéciale de Réévaluation ». Or, cette pratique constitue une dérogation aux dispositions de la norme comptable n°5 relative aux immobilisations corporelles.

Il est à signaler que, compte non tenu des réévaluations susvisées, le total des capitaux propres au 31/12/2015 de la société Electrostar serait de 11 034 509DT et non de 22 160 253DT ;

- L'absence d'actualisation de la valeur des titres de participation dans certaines sociétés du groupe et l'absence de constatation des provisions nécessaires et ce, contrairement aux dispositions de la NC 07 relative aux placements. La constatation de ces provisions aurait un impact négatif sur les fonds propres de la société d'au moins 3 129 000DT, soit le total des provisions sur les sociétés « L'AFFICHE TUNISIENNE » de 600 000DT et « HMT » de 2 529 000DT ;
- L'existence parmi les liquidités et équivalents de liquidité au niveau de l'état de flux de trésorerie de rubriques ne répondant pas aux exigences de la NC 01 norme générale. Il s'agit des titres cotés en bourse et des emprunts à moins d'un an ;
- les notes aux états financiers individuels ne comportent pas toutes les notes obligatoires.

De ce fait, ELECTROSTAR s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour l'établissement des prochains états financiers.

- Suite -

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **15/04/2017** a décidé d'augmenter le capital de la société ELECTROSTAR d'un montant de 12 250 000 DT pour le porter ainsi de 12 250 000 DT à 24 500 000 DT et ce, par l'émission de 2 450 000 nouvelles actions au prix de 5 DT chacune, soit à la valeur nominale.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et porteront jouissance à compter du 1er janvier 2017.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible et réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le conseil d'administration est autorisé :

- Dans une première étape : à mettre à la disposition du public les actions nouvelles éventuellement non souscrites ;
- Dans une deuxième étape : à limiter le montant au total de l'augmentation de capital à celui des souscriptions à condition que ce montant atteigne au moins les trois-quarts ($\frac{3}{4}$) de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

But de l'émission

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par « ELECTROSTAR » visant à :

- Améliorer la structure financière de la société et réduire le poids des charges financières ;
- Améliorer la qualité des produits commercialisés ;
- Renforcer le volume d'activité ;
- Développer le service après vente.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social sera augmenté de 12 250 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 2 450 000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale des actions : 5 dinars
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie des actions : Ordinaire

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 5 DT, soit à la valeur nominale.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement lors de la souscription.

- Suite -

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne. La société ELECTROSTAR ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles

Période de souscription

La souscription aux 2 450 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et ce, du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus*.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **20/06/2017** au **30/06/2017** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société ELECTROSTAR exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT, représentant la valeur nominale de l'action.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 03 135 1200321046472 ouvert auprès de la BNA, Agence Succursale conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **16/06/2017** à 15H à BNA Capitaux, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par BNA Capitaux), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA Capitaux, Intermédiaire Agréé Mandaté, et ce dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs de 2 450 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les actions nouvelles souscrites (2 450 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2017.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice

- Suite -

au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Depuis le 22/01/2001, les actions d'ELECTROSTAR sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 2 450 000 actions anciennes composant le capital social actuel de la société ELECTROSTAR inscrites sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **17/05/2017**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2016, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650055» durant la période de souscription préférentielle soit du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus**.

** Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650063» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par COFIB CAPITAL – Intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°17-0970 en date du 28/04/2016, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice ELECTROSTAR (Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous.), de BNACapitaux intermédiaire en bourse (Immeuble le banquier avenue tahar HADDAD 1053, les berges du lac,) et sur le site internet du CMF (www.cmf.tn).

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligatoire
« HL 2017-2 »**

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **01/06/2016** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Vingt Millions de Dinars **120.000.000 DT** sur 2016 et 2017 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **03/12/2017** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « **HL 2017-2** » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 dinars;
- Nominal de l'obligation : 100 dinars par Obligation ;
- **Forme d'Obligation** : les obligations sont nominatives ;
- **Prix d'émission** : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
- **Durée et Taux d'intérêt** : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : **7,65%** brut l'an ou variable (**TMM+2,35%**) brut l'an au choix du souscripteur ; Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : **7,85%** brut l'an ;
- **Amortissement** : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit **20 Dinars** par obligation. Cet amortissement commence à la 1ère année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2017, qui s'élèvent à 307 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2017 est de 80 millions de dinars

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **20/04/2017** et clôturées sans préavis et au plus tard le **10/07/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **20/04/2017** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt : « HL 2017-2 »

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations : nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/07/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/07/2017**.

- Suite -

Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société

Le **26/01/2016**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de **BB (tun)** attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : **BB (tun)** ;
- ✓ Note à court terme : **B (tun)** ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'émission

Le **13/03/2017**, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB (tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease.

Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

Organisation de la représentation des obligataires

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°**96-113**

du **30/12/1996** portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de **20%**. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes

- Suite -

morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

Renseignements généraux

Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « **HL 2016-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe à fin mars 2017, neuf emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **HL 2016-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « **HL 2017-2** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 05 avril 2017 sous le n°17-0967, du document de référence « **HL 2016** » enregistré auprès du CMF en date du 30 Août 2016 sous le n°16-003 et de l'actualisation du document de référence « **HL 2016** » enregistré par le CMF en date du 05 Janvier 2017 sous le n° 16-003/A001. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2017.

La note d'opération et le document de référence « **HL 2016** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet, respectivement, au plus tard le 20 Avril 2017 et le 30 Avril 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« CIL 2017-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **19 mai 2016** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2016, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **23 Mars 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (**20**) Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente (**30**) Millions de Dinars selon les conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,60% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2017-1 »

Montant : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de 7.60% brut par an. Ce taux est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour

- Suite -

un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,60% l'an.

Durée totale :

Les obligations « CIL 2017-1 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,732 Années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/06/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **27/06/2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27/06/2022**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **27 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27/06/2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **28/04/2017** et clôturées au plus tard le **27/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au

- Suite -

25/07/2017, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **28/04/2017** aux guichets de BIATCapital, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BIATCapital, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **24 mars 2016**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **30 Mars 2017**.

Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing, s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, BIATCapital de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «CIL 2017-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0969 en date du 13 avril 2017, du document de référence « CIL 2016 » enregistré par le CMF sous le n° 16-009 en date du 30 novembre 2016, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice

2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », de BIATCapital - intermédiaire en bourse, Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017, les états financiers relatifs à l'exercice 2016 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2017 de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2017, le 30 avril 2017 et le 20 juillet 2017.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BANQUE ZITOUNA

Siège social : 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram

Le Conseil d'Administration de Banque Zitouna, réuni le 12 mai 2017, invite Messieurs les actionnaires à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 21 juin 2017 à partir de 10 heures, au siège de la Banque à Tunis, 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité présenté par le Conseil d'Administration sur l'exercice 2016 ;
- Lecture et approbation du rapport présenté par le Comité Charaïque relatif à l'exercice 2016 ;
- Lecture et examen des états financiers de l'exercice 2016, lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs audit exercice et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2016 ;
- Approbation des conventions réglementées;
- Affectation des résultats de l'exercice 2016 ;
- Quitus aux administrateurs;
- Ratification de la cooptation d'administrateurs ;
- Fixation des jetons de présence ;
- Nomination des membres du comité de Contrôle de la Conformité des Normes Bancaires Islamiques ;
- Pouvoirs

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Advanced e-Technologies : AeTECH

Z.I Ariana Aéroport 29 rue des Entrepreneurs Charguia II - 2035 Tunis Carthage

Messieurs les actionnaires de la Société Advanced e Technologies “AeTECH” sont convoqués à l’Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 22 juin 2017 à 11h à l’Institut Arabe des Chefs d’Entreprises sis au Bvd. principal Rue du Lac Turkana 1053 Les Berges du Lac, à l’effet de délibérer sur l’ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du conseil d’administration concernant l’activité de la société pour l’exercice clos le 31 décembre 2016.
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l’exercice clos le 31 décembre 2016.
- 3- Examen et approbation des états financiers clos le 31 décembre 2016.
- 4- Approbation des conventions réglementées.
- 5- Affectation des résultats de l’exercice clos le 31 décembre 2016.
- 6- Fixation du montant des jetons de présence.
- 7- Fixation de la rémunération du comité d’audit permanent pour l’exercice 2016.
- 8- Quitus aux administrateurs

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TELNET HOLDING S.A

Siège Social : Immeuble ENNOUR Centre Urbain Nord 1082 – Tunis Mahrajene

La société TELNET HOLDING porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Vendredi 30 juin 2017 à 16 Heures à l'immeuble « TELNET TECHNOCENTRE » sis au rue du Lac Lemman - Les Berges du Lac 1- Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2016 ;
2. Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux comptes sur les états financiers individuels de la société TELNET HOLDING S.A pour l'exercice 2016 ;
3. Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe TELNET HOLDING pour l'exercice 2016 ;
4. Approbation s'il y a lieu du rapport d'activité et des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2016 ;
5. Examen et approbation des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ;
6. Quitus à donner aux Administrateurs ;
7. Affectation du résultat de l'exercice 2016 ;
8. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2016 ;
9. Déclaration des fonctions occupées dans d'autres sociétés ; et
10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2017 - AS - 4935

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES « SITEX »

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - KSAR HELLAL

Les actionnaires de la Société Industrielle des Textiles, sont convoqués le Jeudi 29 Juin 2017 à 9 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « IACE », à la Maison de l'Entreprise, Boulevard Principal, 1053 Les Berges du Lac Tunis, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture de rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2016.
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice 2016.
3. Approbation des états financiers clos le 31 décembre 2016.
4. Approbation s'il y a eu lieu, des conventions règlementées.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2016.
6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2016.
7. Fixation des jetons de présence de l'exercice 2017.
8. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2017.
- 9. Pouvoirs pour les formalités.**

2017 - AS - 4831

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE ELBENE INDUSTRIE

Siège sociale : Centrale Laitière à Sidi Bou Ali Sousse - 4040

Messieurs les Actionnaires de la Société "ELBENE INDUSTRIE" sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 21 juin 2017 à 11H au siège social de la Société sis à la Centrale Laitière à Sidi Bou Ali, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2016.
2. Approbation éventuelle des états financiers de l'exercice 2016.
3. Approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
4. Affectation des résultats de l'exercice 2016.
5. Quitus aux Administrateurs de leur gestion durant l'exercice 2016.
6. Fixation des jetons de présence pour les membres du Conseil d'Administration.
7. Fixation de la rémunération des membres du comité d'audit.
8. Pouvoirs

Les documents se rapportant à l'Assemblée Générale Ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège social, durant le délai légal.

2017 - AS - 4852

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE ELBENE INDUSTRIE

Siège sociale : Centrale Laitière à Sidi Bou Ali Sousse – 4040

Messieurs les Actionnaires de la Société "ELBENE INDUSTRIE" sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le mercredi 21 juin 2017 à 12H au siège social de la Société sis à la Centrale Laitière à Sidi Bou Ali, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) statuer sur la continuité de l'exploitation de la société
- 2) pouvoirs

Les documents se rapportant à cette Assemblée Générale sont mis à la disposition des actionnaires au siège social, durant le délai légal.

2017 - AS - 4853

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

**SOCIETE TUNISIENNE D'EMAIL
« SOTEMAIL »**

SIEGE SOCIAL : Menzel El Hayet - Zaremdine - Monastir - Tunisie

Les actionnaires de la société SOTEMAIL sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le Vendredi 23 Juin 2017 à 08h 30 mn à l'hôtel Regency Gammarth, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1.** Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- 2.** Lecture du rapport général des Co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- 3.** Lecture du rapport spécial des Co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
- 4.** Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
- 5.** Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2016,
- 6.** Affectation du résultat,
- 7.** Quitus aux administrateurs,
- 8.** Nomination /Renouvellement du mandat des administrateurs,
- 9.** Renouvellement/Nomination du mandat des commissaires aux comptes,
- 10.** Questions diverses,
- 11.** Pouvoir pour formalités.

AVIS DE SOCIETES

إستدعاء للجلسة العامة العادية

شركة " السّكنى "

المقر الإجتماعي : 46، نهج طارق ابن زياد - ميتوال فيل - 1082 تونس

إن السادة المساهمين في رأس مال شركة " السّكنى " ومراقبي الحسابات مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم الخميس 22 جوان 2017 على الساعة العاشرة صباحا بـ"دار المؤسسة" بالشارع الرئيسي ضفاف البحيرة - تونس وذلك للنظر في جدول الأعمال التالي:

1. قراءة تقرير مجلس الإدارة المتعلق بنشاط الشركة لسنة 2016 وتقديم القوائم المالية للسنة المعنية.

2. تلاوة التقرير العام لمراقبي الحسابات المتعلق بالسنة المحاسبية 2016.

3. تلاوة التقرير الخاص لمراقبي الحسابات المتعلق بالسنة المحاسبية 2016 والمصادقة على الإتفاقيات الواردة به.

4. المصادقة على تقرير مجلس الإدارة المتعلق بنشاط الشركة لسنة 2016 وعلى القوائم المالية المتعلقة بالسنة المحاسبية المختومة في 2016/12/31.

5. تبويب المرائب.

6. قراءة تقرير التصرف وتقديم القوائم المالية الخاصة بمجمّع الشركات والمختومة في 2016/12/31.

7. تلاوة تقرير مراقبي الحسابات الخاص بمجمّع الشركات، والمصادقة على القوائم المالية الخاصة بمجمّع الشركات لسنة 2016.

8. إبراء ذمّة أعضاء مجلس الإدارة عن تصرفهم خلال سنة 2016.

9. تحديد منحة حضور مجلس الإدارة واللجنة الدائمة للتدقيق.

10. الترخيص لمجلس الإدارة في شراء عدد من الأسهم المكوّنة لرأس مال الشركة.

11. المصادقة على تعيين عضو بمجلس الإدارة.

12. تعيين مراقبي حسابات للشركة.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Wifack International Bank

Siège social : Avenue Habib Bourguiba Médenine 4100

Les actionnaires de Wifak International Bank sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 14 juin 2017 à 10h00 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis au Boulevard Principal – Les Berges du Lac - Tunis– à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activités au 31.12.2016.
- Approbations des états financiers et des états financiers consolidés au 31.12.2016.
- Approbations des opérations réglementées conformément à l'article 200 et suivant du code des sociétés Commerciales.
- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes.
- Quitus aux Administrateurs.
- Affectation des résultats de l'exercice 2016.
- Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes
- Nomination d'un membre du comité charaique.
- Emission des titres participatifs
- Régulation du cours de l'action

2017 - AS - 4943

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Wifack International Bank

Siège social : Avenue Habib Bourguiba Médenine 4100

Les actionnaires de Wifak International Bank sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mercredi 14 juin 2017 à 11h00 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis au Boulevard Principal – Les Berges du Lac - Tunis– à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement du mode de gouvernance et mise à jour des statuts

2017 - AS - 4944

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Automobile Réseau Tunisien et Services ARTES

Siège Social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 -1002 Tunis-

Messieurs les actionnaires de la société Artes sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Samedi 17 Juin 2017 à 09 Heures à l'hôtel Regency Gammarth afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'administration sur l'activité de la société ainsi que du groupe ARTES durant l'exercice 2016 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers dudit exercice et sur les conventions visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
3. Approbation, des rapports du conseil d'administration, états financiers et conventions ;
4. Affectation des résultats nets de l'exercice 2016 ;
5. Quitus pour l'exercice 2016 aux administrateurs, et fixation des jetons de Présence ;
6. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe ARTES arrêtés au 31/12/2016.
7. Approbation des états financiers consolidés du groupe ARTES arrêtés au 31/12/2016 ;
8. Renouvellement du Mandat de deux administrateurs ;
9. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;
10. Pouvoirs pour formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE « SOMOCER »
SIEGE SOCIAL: MENZEL HAYET ZERAMDINE MONASTIR -TUNISIE

Les actionnaires de la société SOMOCER sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le Vendredi 23 Juin 2017 à partir de 09h 30 mn à L'Hôtel "REGENCY" sis à Ghammarth - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016,
2. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
3. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
4. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
5. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2016,
6. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2016,
7. Affectation du résultat,
8. Quitus aux administrateurs,
9. Renouvellement/ nomination du mandat des co-commissaires aux comptes
10. Lecture et approbation des rapports de gestion du Groupe relatif à l'exercice 2016 et lecture des rapports des Co-commissaire aux comptes;
11. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
12. Questions diverses,
13. Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à la dite Assemblée sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société SOMOCER

AVIS DE SOCIETES

استدعاء للجلسة العامة العادية

شركة إسمنت بنزرت

المقر الاجتماعي : خليج صبره - 7018 بنزرت

إن السيدات و السادة المساهمين في شركة إسمنت بنزرت مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية المقررة ليوم الثلاثاء 20 جوان 2017 على الساعة العاشرة صباحا بالمقر الاجتماعي للشركة الكائن بالمصنع بخليج صبرة بنزرت و ذلك لتداول المسائل المدرجة في جدول الأعمال التالي :

1. تلاوة تقرير مجلس الإدارة حول نشاط ونتائج الشركة للسنة المالية 2016
2. تلاوة تقرير مراقبي الحسابات (العام والخاص) المتعلقين بالسنة المالية 2016 والمصادقة على الاتفاقيات الواردة بالتقرير الخاص
3. المصادقة على تقرير مجلس الإدارة و على القوائم المالية لسنة 2016
4. تخصيص النتائج المحاسبية لسنة 2016
5. تبرئة ذمة أعضاء مجلس الإدارة
6. تعيين مراقب حسابات ثان للشركة
7. تحديد منحة الحضور.

و تضع الشركة في الآجال القانونية على ذمة المساهمين وثائق الجلسة بمقرها الاجتماعي الكائن بخليج صبرة بنزرت.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Industrielle d'Appareillage Et De Matériels Electriques – SIAME-

Siège Social : Zone Industrielle 8030-Grombalia

Messieurs les actionnaires de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques "SIAME", sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 15 Juin 2017 à 09 heures au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis à la Maison de L'Entreprise, Angle Avenue Principale, rue du Lac Turkana 1053 les Berges du lac – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 -** Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2016 ;
- 2 -** Examen des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2016 ;
- 3 -** Lecture et approbation des états financiers, et du rapport d'activité de la «SIAME» relatifs à l'exercice clos le 31/12/2016 ;
- 4 -** Lecture et approbation des conventions réglementées par les dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales,
- 5 -** Affectation du résultat de l'exercice 2016 ;
- 6 -** Examen du rapport d'activité du groupe SIAME
- 7 -** Lecture et approbation des états financiers consolidés du groupe «SIAME» relatifs à l'exercice clos le 31/12/2016 ;
- 8 -** Examen du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe «SIAME» arrêtés au 31/12/2016 ;
- 9 -** Quitus aux administrateurs de la Société pour leur gestion au titre de l'exercice 2016 ;
- 10 -** Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs au titre de l'exercice 2016 ;
- 11 -** Informations sur les éventuels franchissements de seuil et le déroulement de l'opération de rachat d'actions ;
- 12 -** Pouvoirs pour formalités.

AVIS DE SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

Automobiles Réseau Tunisien et Services « ARTES »
Siège social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 - 1002 Tunis

La société ARTES informe ses honorables actionnaires et le public que son Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 05 Juin 2017, a décidé de reporter l'Assemblée Générale Ordinaire fixée initialement en date du 17 Juin 2017 à une date ultérieure. La nouvelle date de l'AGO sera fixée et communiquée ultérieurement.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

**Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines
-SOTRAPIL S.A-**

Siège social : Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord -1003 El Khadra -Tunis-

La Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines -SOTRAPIL- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le **25 mai 2017**, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de **353.925 dinars** pour le porter de **19.819.800 dinars** à **20.173.725 dinars** et ce, par incorporation de :

- **331.933,945 dinars** à prélever sur le poste « compte spécial d'investissements » après affectation des résultats de 2016 ;
- **21.991,055 dinars** à prélever sur le poste « résultats reportés au titre de l'exercice 2016 ».

Cette augmentation de capital sera réalisée par l'émission de **70.785 actions nouvelles gratuites de nominal 5 dinars chacune**, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison d'une **(1) action nouvelle gratuite pour cinquante six (56) actions anciennes**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à **partir du 1^{er} janvier 2017** et seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en bourse :

Les actions anciennes SOTRAPIL seront négociables en bourse, droits d'attribution détachés, à **partir du 30 juin 2017**.

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront négociables en bourse à **partir du 30 juin 2017**.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing à **partir du 30 juin 2017**.

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**Société Industrielle d'Appareillage Et De Matériels Electriques – SIAME-**

Siège Social : Zone Industrielle 8030-Grombalia

Projet de résolutions de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques –SIAME- qui sera soumis à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 15 juin 2017.

Première résolution :

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2016, L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve, dans son intégralité, ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Deuxième résolution :

Après avoir examiné les états financiers arrêtés au 31/12/2016 et entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire, approuve, lesdits états dans leur intégralité (bilan, état de résultat, état de flux de trésorerie et notes aux états financiers).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial du Commissaire aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et approuve l'ensemble des conventions passées dans ce cadre.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Quatrième résolution :

Le poste résultats reportés, présente un solde de 2.223.453,350 dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2016 s'élevant à 1.633.525,514 dinars comme suit :

Résultat net de l'exercice	1.633.525,514
Résultats reportés	2.223.453,350
Total	3.856.978,864
Réserve légale 5%	0,000
Réserve spéciale de réinvestissement	-450.000,000
Solde	3.406.978,864
Dividendes à distribuer (0,070 dinar /action)	-982.800,000
Résultat reporté	2.424.178,864

Le dividende unitaire sera mis en paiement à raison de 0,070 Dinar par action soit un montant total de 982.800,000 Dinars, et seront soumis à la retenue à la source de 5%.

- Suite -

Les dividendes seront mis en paiement à partir du/....../2017.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Cinquième résolution :

Après avoir entendu lecture du rapport d'activité du groupe SIAME de l'exercice clos le 31/12/2016, L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve, dans son intégralité, ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Sixième résolution :

Après avoir entendu lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve, les états financiers consolidés de la société arrêtés au 31/12/2016 (bilan, état de résultat, état de flux de trésorerie et notes aux états financiers).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs de la société quitus entier, définitif, irrévocable et sans réserves, pour leur gestion au titre de l'exercice 2016.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux administrateurs, un montant forfaitaire net de Trois Mille Dinars (3.000,000 Dinars), par administrateur, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2016.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des franchissements de seuil dans le capital de la Société et du déroulement de l'opération de rachat des actions propres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Dixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de reconduire le contrat de régulation de cours de l'action SIAME pour une nouvelle période de trois ans couvrant les exercices 2017, 2018 et 2019, Elle délègue, en conséquence au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de fixer notamment les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et en général fixer les conditions et les modalités et accomplir toutes les formalités et les procédures nécessaires pour la bonne fin et la réussite de cette opération conformément à la réglementation en vigueur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Onzième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confie, autant que besoin, tous pouvoirs au représentant légal de la SIAME, pour accomplir toutes formalités d'enregistrement, de dépôt ou de publicité prescrits par la législation en vigueur concernant le procès verbal de la présente Assemblée.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

AVIS DE SOCIETES

Projet de résolutions AGO

BANQUE ZITOUNA

Siège social : 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 21 juin 2017.

PREMIERE RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport d'activité présenté par le conseil d'Administration sur l'exercice 2016 et lecture des rapports des Commissaires aux comptes y relatifs

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport de gestion présenté par le conseil d'Administration relatif à l'exercice 2016, et les rapports, général et spécial, des Commissaires aux comptes relatifs au même exercice, approuve dans toutes ses dispositions ledit rapport de gestion.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).

DEUXIEME RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport présenté par le comité Charaique relatif à l'exercice 2016

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport présenté par le comité Charaique relatifs à l'exercice 2015, approuve dans toutes ses dispositions ledit rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).

TROISIEME RESOLUTION : Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu et examiné les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve lesdits états financiers tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).

QUATRIEME RESOLUTION : Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif à la convention conclue ... approuve ladite convention conformément aux dispositions de l'article 200 (nouveau) du Code des sociétés Commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION : Affectation des résultats de l'exercice 2016

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéficiaires de l'exercice 2016 d'un montant de **12 630 Milledinars**, diminué de résultats reportés des exercices antérieurs de **5 885Milledinars**, soit au total un résultat distribuable de **6 745 Milles dinars** comme suit :

Résultat distribuable	6 744 964,840
Réserves légales	337 248,242
Réserves pour réinvestissements financiers	5 000 000,000
Report à nouveau	1 407 716,598

Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).

SIXIEME RESOLUTION : Quitus aux administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).

SEPTIEMME RESOLUTION : Ratification de la cooptation d'administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination de Monsieur Abdelwaheb Nachi comme Administrateur représentant les intérêts de l'Etat Tunisien et ce, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination de Monsieur Adel Grar comme Administrateur représentant les intérêts d'Al Karama Holding et ce, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).

L'Assemblée Générale Ordinaire, ratifie la nomination de Monsieur Kais Mokhtar comme Administrateur représentant les intérêts de Mokhtar Group Holding et ce pour le restant du mandat de son prédécesseur

Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).

L'Assemblée Générale Ordinaire, ratifie la nomination de Monsieur ...comme Administrateur représentant les intérêts d'Al Karama Holdinget ce pour et ce pour le restant du mandat de son prédécesseur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).

Messieurs Abdelwaheb Nachi, Adel Grar, Kais Mokhtar, et Monsieur ... présentent à la réunion, acceptent leurs fonctions d'administrateur qui leur sont confiées et déclarent qu'ils ne sont sujet à aucune interdiction ou incompatibilité légale les empêchant de les exercer.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).

- Suite -

HUITIEME RESOLUTION : Fixation des jetons de présence

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide d'allouer une enveloppe de 222 000 DT aux jetons de présence de l'exercice 2017 à répartir comme suit :

- Président du Conseil : 3 000 DT par mois avec 12 mensualités
- Administrateur : 2 000 DT par réunion avec un plafond de 8 000 DT par an
- Président des comités : 2 000 DT par comité avec un plafond de 12 000 DT par an
- Membre des comités : 1 000 DT par comité avec un plafond de 6 000 DT par an
- Comité Ad hoc : 1 000 DT par membre et par comité avec un plafond 8 000 DT

Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).

NEUVIEME RESOLUTION : Nomination des membres du comité de contrôle de la conformité des normes islamiques

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la nomination des membres du comité de Contrôle de la Conformité des Normes Bancaires Islamiques

- S.E Cheikh Mokhtar Sellami: Président.
- Dr Abdessattar Khouilkdi : Membre
- Dr Bourhene Neffati : Membre.

Et ce pour les exercices une période de trois ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2019

Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).

DIXIEME RESOLUTION : Pouvoirs

L'Assemblée Générale Ordinaire donne les pouvoirs les plus étendus au représentant légal de la société ou à son mandataire, à l'effet d'effectuer toutes les procédures administratives d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la législation tunisienne en vigueur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à (...).

AVIS DE SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE

« TL 2017-1 »

La société Tunisie Leasing porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «TL 2017-1» de **30 000 000 DT** susceptible d'être porté à un maximum de **40 000 000 DT**, ouvertes au public le **21 mars 2017**, ont été clôturées le **07 juin 2017**, pour un montant de **37 000 000 DT**.

2017 - AS - 4949

AVIS DE SOCIETES

AVIS DE PAIEMENT DES DIVIDENDES

DELICE HOLDING SA

Siège social : Immeuble le Drôme, rue Lac Léman, les Berges du Lac -1053 – Tunis

La société Délice HOLDING a le plaisir de porter à la connaissance de ses actionnaires, que son Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 25 mai 2017 a fixé le montant des dividendes relatifs à l'exercice 2016 à quatre cent vingt millimes (0,420 dinars) par action et sont soumis à la retenue à la source. La date de mise en paiement de ces dividendes se fera à partir du 15 Juin 2017.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2017 - AS - 4961

AVIS

COURBE DES TAUX DU 13 JUIN 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,897%		
TN0008003220	BTC 52 semaines 27/06/2017		4,915%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,934%	1 001,242
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		5,056%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		5,094%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		5,132%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		5,170%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		5,187%	1 000,318
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		5,207%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018		5,245%	
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,551%	999,028
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,631%	921,459
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,754%	995,612
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,210%	982,662
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,540%	969,276
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,663%	971,230
TN0008000671	BTA 4 ans "6% juin 2021"	6,868%		
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		7,016%	960,263
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		7,069%	992,995
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		7,126%	935,663
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,276%	940,754
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"	7,314%		937,903
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,357%	932,735
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,390%	929,004
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,422%	925,597
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	7,673%		914,330
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,696%	908,800
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"	7,714%		924,907
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,803%	920,855
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,168%		943,317

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	167,449	167,466		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	113,106	113,120		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	96,888	96,899		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	14,914	14,916		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	108,910	108,923		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,530	1,531		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	107,418	107,488		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	40,783	40,787		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	55,230	55,234		
10 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	115,789	115,757		
11 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	110,681	110,659		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
12 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	129,579	134,314	134,500		
13 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	486,475	504,018	504,512		
14 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	118,103	117,883		
15 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBRE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	127,770	127,464		
16 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	137,909	137,701		
17 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	119,913	119,757		
18 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	101,547	101,626		
19 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	147,418	147,895		
20 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	93,177	93,112		
21 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	98,007	97,990		
22 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	146,593	146,296		
23 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	129,715	130,040		
24 FCP BIAT-CROISSANCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
25 FCP BIAT-PRUDENCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
26 FCP BIAT-EQUILIBRE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	97,842	97,894		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	100,356	100,577		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	20,378	20,362		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
30 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE ***	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 546,792	En dissolution	En liquidation		
31 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	05/02/04	2 197,158	2 233,782	2 242,785		
32 FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En dissolution	En liquidation		
33 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	113,008	114,445		
34 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	148,126	148,781		
35 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	156,553	158,627		
36 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	15,992	16,262		
37 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 228,879	5 314,243	5 317,431		
38 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 119,747	5 191,249	5 244,521		
39 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,499	2,524		
40 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,198	2,212		
41 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,211	1,214		
42 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,096	1,097		
43 FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,092	1,093		
44 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,086	1,088		
45 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	110,774	112,860		
46 AL AMANAH EQUITY FCP *	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
47 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,133	119,061		
48 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	-	-	1000,000		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	Dernière VL	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
49 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	106,053	106,065
50 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,590	101,243	101,252
51 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,622	103,044	103,056
52 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,729	100,222	100,234
53 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	21/04/17	4,590	104,300	101,750	101,763
54 SICAV AXIS TRESORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	01/09/03	31/05/17	3,972	107,273	105,065	105,076
55 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,816	102,281	102,293
56 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	102,340	99,976	99,985
57 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	104,641	102,238	102,246
58 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/17	4,010	102,631	100,221	100,231
59 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	102,038	102,047
60 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,910	103,651	101,425	101,436
61 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	104,483	104,494
62 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,174	102,993	103,003
63 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,608	102,054	102,063
64 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	100,610	100,620
65 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,501	102,326	102,335
66 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,797	100,425	100,437
67 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	103,915	101,750	101,762
68 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,558	103,455	103,464
69 SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	102,987	100,513	100,525
70 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,411	100,802	100,813
71 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,134	103,395	103,405
72 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	102,709	100,545	100,554

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,387	10,388
74	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	10/11/08	31/05/17	3,677	103,363	101,476	101,484
75	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	103,788	101,744	101,757
76	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	105,102	102,879	102,893
77	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,515	10,203	10,205
SICAV MIXTES								
78	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,880	56,722	56,581
79	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	130,496	En cours de liquidation	En cours de liquidation
80	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	1 435,194	En cours de liquidation	En cours de liquidation
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	98,772	98,648
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,129	16,997	17,001
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	275,103	275,522
84	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	29,309	29,206	29,190
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2 327,393	2 260,410	2 262,043
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	72,644	71,623	71,541
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	53,893	53,886
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	103,160	103,210
89	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	87,700	87,738
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
90	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,250	10,916	10,650	10,645
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,250	11,233
92	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	13,738	13,706
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	12,169	12,120
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	12,821	13,099	13,104
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	11,441	11,745	11,747
96	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,450	142,498	142,267
97	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	137,672	137,554
98	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	9,394	8,793	8,787
99	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	101,861	101,900	101,788
100	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	80,359	80,683
101	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	82,090	82,302
102	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	98,547	96,342	96,338
103	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	95,266	95,374
104	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	102,153	98,518	98,757
105	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	9,867	9,880
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
106	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En dissolution	En liquidation
107	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	101,596	100,063	100,784
108	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	139,878	140,535	141,955
109	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	104,843	104,239	104,615
110	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	102,045	102,303
111	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	197,772	200,115	202,684
112	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	179,605	181,570	183,150
113	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	156,174	153,700	154,741
114	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	21,098	21,622
115	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	142,980	143,915
116	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	123,946	123,627
117	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	9 080,872	9 122,980
118	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	8,435	8,551
119	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	83,487	83,707
120	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	953,304	963,708
121	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5189,664	5292,377	5392,372
122	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	4957,277	4960,153
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
123	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	111,981	112,678	112,624
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
124	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	9,154	9,202
125	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 423,661	10 521,129

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en cours de liquidation anticipée

*** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(1) initialement dénommée AXIS CAPITAL GESTION

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème}Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la « Société Atelier du Meuble Intérieurs », l'ouverture au public de FCPR ITQAN INVESTMENT FUND et le déclassement du fonds « CEA ISLAMIC FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble -Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunis- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
19	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
21	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
22	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
25	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
30	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
64	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
87	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MILLENIUIM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
92	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
93	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
94	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
96	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
98	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
100	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
102	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) SICAV en dissolution anticipée

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
34	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
35	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
37	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Banque Zitouna

Siège social : 2, Avenue Qualité de vie – 2015 Le Kram

La Banque Zitouna publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 21 juin 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes Mr Chiheb GHANMI & Mr Mohamed LOUZIR.

BILAN

En 1000 Dinars

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
<u>ACTIF</u>			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	5-1-1	145 527	133 497
Créances sur les établissements bancaires et financiers	5-1-2	293 999	285 661
Créances sur la clientèle	5-1-3	1 706 725	1 252 637
Portefeuille-titre commercial	5-1-4	10	10
Portefeuille d'investissement	5-1-5	10 941	5 941
Valeurs immobilisées	5-1-6	71 309	66 107
Autres actifs	5-1-7	53 800	55 088
TOTAL ACTIF		2 282 311	1 798 941
<u>PASSIF</u>			
Banque Centrale et CCP		-	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5-2-1	56 548	29 500
Dépôts et avoirs de la clientèle	5-2-2	1 947 604	1 532 387
Dettes de financementset Ressources spéciales	5-2-3	6 885	9 861
Autres passifs	5-2-4	92 029	71 078
TOTAL PASSIF		2 103066	1 642 826
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital Social		99 000	88 500
Réserves		28 500	28 500
Actions propres		-	-
Autres capitaux propres		45 000	45 000
Résultats reportés		(5 885)	(15 396)
Résultat de l'exercice		12 630	9 511
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5-2-5	179 245	156 115
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		2 282 311	1 798 941

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

En 1000 Dinars

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
PASSIFS ÉVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données	7-1	29868	16 946
Crédits documentaires	7-2	67 688	38 959
TOTAL DES PASSIFS ÉVENTUELS		97556	55 905
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	7-3	161 445	196 528
Engagements sur titres		-	-
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		161 445	196 528
ENGAGEMENTS REÇUS			
Garanties reçues	7-4	660 910	536 803

ÉTAT DE RÉSULTAT

En 1000 Dinars

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
<i>Produits d'exploitation bancaire</i>			
Profits et revenus assimilés	8-1	118 878	90 573
Commissions	8-2	22 876	17 432
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	8-3	6 104	4 617
Revenus du portefeuille d'investissement		-	-
Total produits d'exploitation bancaire		147 858	112 622
<i>Charges d'exploitation bancaire</i>			
Charges encourus et assimilées	8-4	(44 109)	(32 564)
Commissions encourues		(2 007)	(1 627)
Total charges d'exploitation bancaire		(46 116)	(34 191)
PRODUIT NET BANCAIRE		101 742	78 431
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	8-5	(4 130)	(6 899)
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		-	-
Autres produits d'exploitation		99	244
Frais de personnel	8-6	(51 170)	(38 896)
Charges générales d'exploitation	8-7	(19 038)	(15 818)
Dotations aux amortissements sur immobilisations		(8 092)	(6 863)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		19 411	10 199
Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires		24	(179)
Impôts sur les sociétés	8-8	(5 141)	(356)
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		14 294	9 664
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires	8-9	(1 664)	(153)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		12 630	9 511
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION (DT)		0,1426	0,107
RÉSULTAT DILUE PAR ACTION (DT)		0,1424	
ZAKAT PAR ACTION (DT)		0,0310	0,0304

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

En 1000 Dinars

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
<u>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)		155440	105 075
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(52 833)	(41 707)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers		8 977	(67 443)
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		26 803	19 657
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(457 648)	(346 359)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		414 941	380 277
Titres de placement / Titres de transaction		-	-
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(63 875)	(49 262)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		8 390	(6 223)
Impôts sur les sociétés		(676)	(91)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		39 519	(6 076)
<u>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		-	-
Acquisitions cessions sur portefeuille d'investissement		(5 000)	(900)
Acquisitions cessions sur immobilisations		(13 417)	(17 790)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(18 417)	(18 690)
<u>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</u>			
Émission / Remboursement d'emprunts		(2 962)	47 660
Augmentation / diminution ressources spéciales		-	-
Dividendes versés		-	-
Encaissement suite à l'émission d'actions		10 500	-
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		7 538	47 660
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		28 640	22 894
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		157 559	134 665
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	9	186198	157 559

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. Présentation de la banque :

Banque Zitouna est une Société Anonyme au capital de 120.000.000 de dinars, créée en 2009, et régie par la loi N° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers.

Banque Zitouna est une banque commerciale universelle. Son capital social est divisé en 120.000.000 actions de 1 DT chacune, réparties comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
Société El Karama Holding SA	69152535	57,63%
Banque Islamique de développement	25084739	20,90%
Société Portefeuille Invest	11 389833	9,49%
L'Etat Tunisien	2 440691	2,03%
La Société Poulina Group Holding PGH	2 711861	2,26%
La Société Centrale Laitière du Cap Bon	2 711861	2,26%
La Société Ulysse Trading & Industrial	2 711861	2,26%
La société T.T.S. Financière	2 711 861	2,26%
M. Rafik Bouchammaoui	1 084 742	0,90%
Autres	16	0,00%
Total	120 000 000	100,00%

2. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de la Banque Zitouna sont préparés et présentés en respectant :

- Les principes comptables généralement admis prévus par le système comptable tunisien des entreprises
- Les principes comptables applicables aux établissements financiers islamiques, tels que promulgués par « the Accounting and Auditing Organization for Islamic Financial Institutions ».
- Et les principes comptables édictés par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie.

Le respect de la réglementation en vigueur est établi selon l'ordre suivant :

- Loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises ;
- Décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- Les normes comptables du secteur bancaire (NCT 21-NCT 25)
- La norme comptable relative aux contrats de locations (NCT 41)
- La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991, relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée par les textes subséquents ;

- Les principes comptables des établissements financiers islamiques, tels que promulgués par « the Accounting and Auditing Organization for Islamic Financial Institutions ».

Dans les cas de divergence entre les différentes sources, l'établissement des états financiers respecte dans tous les cas les concepts et les principes prévus par le cadre conceptuel ainsi que la hiérarchie susvisée.

3. L'exercice comptable

L'exercice comptable commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

4. Principes et méthodes comptables

Les états financiers de la Banque Zitouna sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4-1. LES RÈGLES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS

Les revenus sont les produits provenant de l'exploitation de la banque. Un revenu ne peut être comptabilisé qu'au moment de sa réalisation. La prise en compte du revenu n'est effectuée que dans l'un des cas suivants :

- une réalisation du revenu au moment de la transaction ;
- une réalisation du revenu lors de l'exécution du contrat ;
- une réalisation du revenu lors du recouvrement des prestations de services

Dans ce cadre :

- Les commissions d'études, de gestion et de mise en place de financements, sont prises en compte dans le résultat de la banque au moment de leur perception.
- Les commissions relatives aux engagements par signature (lettres de crédits, lettres de garantie, etc.) sont prises en compte dans le résultat à mesure qu'elles sont courues ;
- Les profits, relatifs à des créances courantes, sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus ;
- Les profits échus et non encore encaissés, relatifs à des créances douteuses (incertaines, préoccupantes ou compromises), sont constatés en profits réservés et présentés en déduction des "Créances sur la clientèle". Ces profits sont pris en compte dans le résultat de la banque à mesure de leur encaissement. Ainsi, les profits pris en compte antérieurement en résultat au cours d'exercices antérieurs ne sont pas extournés mais doivent être provisionnés.
- Les produits prohibés par les normes islamiques ne sont pas comptabilisés au résultat de l'exercice et sont portés dans des comptes d'attente du passif courant (Nafaa Elaam), en attendant leur liquidation par le conseil d'administration ou l'assemblée générale de la Banque, sous la supervision du comité Chariâa.

4-2. LA RÉMUNÉRATION DES COMPTES

A la date de chaque arrêté, les profits encaissés relatifs à des opérations de financement et d'investissement dont l'origine des fonds au départ était des comptes Tawfir, des comptes participatifs, des comptes à vue, des contrats Istithmar et/ou du capital libre de la banque, sont répartis entre la banque et les détenteurs des comptes d'investissements en fonction de la contribution de chaque intervenant dans ces financements et de la clé de répartition contractuelle.

En outre, les principes islamiques de solidarité des exercices et de sauvegarde des intérêts des déposants, tels que stipulés par la norme 11, prévoient la possibilité de constituer, après accord des titulaires des comptes participatifs, deux types de réserves spécifiques : une réserve d'équilibre des profits et une réserve pour risque d'investissement.

- Réserve d'équilibre des profits : Cette provision est prélevée de la masse des profits à servir aux déposants, avant prélèvement de la quote-part de la banque en tant que Moudhareb. Les montants logés sous cette rubrique, sont répartis proportionnellement entre la banque et les déposants.

La quote-part des déposants est rattachée aux dépôts et avoirs de la clientèle.

- Réserve pour risque d'investissement : Cette réserve est prélevée de la masse des profits à distribuer aux déposants, après prélèvement de la quote-part de la banque en tant que Moudhareb.

Les montants, logés sous cette rubrique, sont du droit des déposants et doivent, par conséquent, être rattachés aux dépôts et avoirs de la clientèle.

4-3. Titres participatifs :

Les titres participatifs sont des titres subordonnés conformément aux dispositions de l'article 370 du Code des Sociétés Commerciales. Ils sont assimilés à des fonds propres.

Les titres participatifs sont émis sous forme d'un contrat Moudharaba, Les titulaires des titres participatifs ont droit à une rémunération annuelle comportant une avance et un complément variable.

La partie variable est calculée conformément au système de partage des profits et suivant une clé de répartition fixée annuellement.

La banque est autorisée d'utiliser les techniques de lissage de profit à travers le compte de Réserve d'Équilibre des Profits (PER).

4-3. ZAKAT

La banque ne procède pas à la liquidation de Zakat puisqu'elle n'a pas été expressément mandatée à liquider Zakat ni par une loi, ni par ses statuts, ni par l'assemblée générale des actionnaires, ni par les clients.

Toutefois, la banque procède au calcul du montant de Zakat dû par les actionnaires et les titulaires des comptes d'investissement mutlak (titulaires des comptes participatifs, comptes tawfir et contrats istithmar) et les titulaires des titres participatifs et ce conformément à la

norme charaïque 35 « La Zakat : L'Aumône légale » et en concertation avec le comité charaïque.

4-4. LES RÈGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES

Toutes les charges ayant concouru à la réalisation des revenus relatifs à l'exercice comptable, doivent être déterminées et rattachées à ce même exercice.

Le rattachement des charges aux produits s'effectue, entre autres, par le biais des comptes de régularisation qui sont utilisés pour répartir les charges et les produits dans le temps de manière à rattacher à chaque exercice seulement les charges et les produits qui le concernent.

4-5. LES RÈGLES D'ÉVALUATION DES CRÉANCES

4-5-1. Provision à caractère individuel

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque est effectuée sur la base de la situation, à la date d'arrêté, et compte tenu des événements postérieurs à cette date.

Cette évaluation est accompagnée d'une appréciation de l'ensemble des garanties déductibles au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

Ces deux opérations conduisent la Banque à déterminer un montant de provisions requis, un montant de la dotation aux provisions et un montant de produits réservés.

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties :

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ;
- les hypothèques maritimes dûment enregistrées.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de

la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classe	Taux de provision
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

4-5-2. Provision à caractère général

En application la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée par les textes subséquents, la banque doit constituer une provision à caractère général dite « provision collective » par prélèvement sur les résultats pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1).

4-5-3. Provisions additionnelles

Selon la circulaire n° 2013-12 du 31 décembre 2013, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante :

$$A=N-M+1$$

A : ancienneté dans la classe 4

N: Année d'arrêt des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;

- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

4-5-4. Valeur des biens Ijara

La valeur des biens octroyés à la clientèle via la « technique Ijara » est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions à caractère individuel et des provisions additionnelles et ce compte tenu d'une décote annuelle sur le coût d'acquisition. Cette décote diffère selon la nature du bien financé et se détaille comme suit :

Biens donnés en leasing	Décote annuelle (par an d'âge)
Matériel standard	30%
Matériel spécifique	40%
Immeuble	10%

Par ailleurs, la valeur du bien est considérée nulle en cas d'épave ou de vol.

4-6. LES RÈGLES D'ÉVALUATION DES TITRES

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°93-08 du 03-07-1993 de la Banque Centrale de Tunisie, l'évaluation des titres détenus par la Banque est effectuée comme suit :

- Les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat.
- Les titres de placement sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Les titres d'investissement sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :
 - Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
 - L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

4-7. PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT ET COMPTES EXIGIBLES APRÈS ENCAISSEMENT

Les éléments détenus par la banque pour le compte de tiers, en attente d'encaissement figurent au niveau des états financiers. La banque a opté pour leur traitement au sein de la comptabilité financière en utilisant des comptes matières spécifiques à ces valeurs. Les comptes utilisés sont compensés pour le besoin de la présentation des états financiers.

4-8. CONVENTION DE PRÉÉMINENCE DU FOND SUR LA FORME

Les opérations effectuées par la banque sont comptabilisées conformément à leur nature et réalité financière sans tenir compte uniquement de leur apparence juridique. C'est le cas des opérations de Mourabaha, d'Ijara et de ventes Khadamet.

4-9. LES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement aux taux suivants :

Nature des immobilisations	Taux d'amortissement
Immeubles	5%
Agencement et Aménagement	10%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel roulant	20%
Matériel informatique	20%
Droit d'usage	4%
Logiciels informatiques	33%

4-10. CONVERSION DES OPERATIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

4-11. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun.

5. NOTES RELATIVES AU BILAN

5-1. ACTIF

5-1-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à **145 527** KDT contre **133 497** KDT au 31 décembre 2015 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Caisse	23 342	21 043
Comptes ordinaires BCT	119 596	110 008
Chèques Postaux	2 589	2 446
	<u>145 527</u>	<u>133 497</u>

5-1-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à **293 999** KDT contre **285 661** KDT au 31 décembre 2015 et s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Banques résidentes	(i)	56 376	82 288
Banques non-résidentes	(ii)	115 201	76 158
Organismes financiers spécialisés	(iii)	120 500	126 000
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers et bancaires		1 922	1 215
		<u>293 999</u>	<u>285 661</u>

(i) La rubrique « banques résidentes » enregistre les opérations de Mourabaha interbancaire et les valeurs auprès de ces banques.

(ii) La rubrique « banques non résidentes » enregistre les opérations de Mourabaha interbancaire, de Wakala investissement et les valeurs en devise auprès de ces banques

(iii) La rubrique « organismes financiers spécialisés » est constituée des certificats de leasing placés auprès des sociétés de leasing.

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	<u>jusqu'à 3 mois</u>	<u>Plus de 3 mois et moins de 6 mois</u>	<u>entre 6 mois et 1 an</u>	<u>Plus d'1an et moins de 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total</u>
Banques résidentes	7 324	14555	34497	-	-	56 376
Banques non résidentes	52 477	34 497	28 228	-	-	115 201
Organismes financiers	120 500	-	-	-	-	120 500
Créances rattachées	1560	254	107	-	-	1 922
Total	181 861	49 306	62 832	0	0	293 999

5-1-3. Créances sur la clientèle

Le solde des créances sur la clientèle s'élève au 31 décembre 2016 à **1 706 725 KDT** contre **1 252 637 KDT** au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Portefeuille Mourabaha	(i)	1 379 836	1 018 207
Vente Khadamet	(ii)	1 198	577
Comptes débiteurs de la clientèle	(iii)	1 227	1 013
Portefeuille Ijara		266 479	199 725
Autres financements à la clientèle	(iv)	59 168	43 697
Arrangements et Rééchelonnements		8 628	-
Créances rattachées aux comptes de la clientèle		15 249	9 199
Total brut		1 731 785	1 272 418
Provisions pour créances douteuses	(iiv)	(9 226)	(8 330)
Provision Collective	(iiv)	(8 340)	(6 122)
Provisions additionnelles	(iiv)	(4 897)	(3 809)
Agios réservés		(2 597)	(1 520)
Total net		1 706 725	1 252 637

La ventilation des créances brutes sur la clientèle au 31 décembre 2016 selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins de 6 mois	entre 6 mois et 1 an	Plus d'1an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Portefeuille financement (mourabaha, khadamet & ijara)	217 217	166 100	199 706	702 530	370 588	1 656 141
Compte débiteur de la clientèle	1 227					1 227
Autres financements à la clientèle	42 629	1 450	2 351	9 075	3 663	59 168
Créances rattachées	7 150	1 794	2 214	4 091		15 249
Total	268 223	169 344	204 271	715 696	374 251	1 731 785

(i) Portefeuille Mourabaha

Le portefeuille Mourabaha enregistre l'ensemble des opérations de financements de biens à court, long et moyen terme, octroyés à la clientèle via la « technique mourabaha ».

(ii) Ventes Khadamet

Le portefeuille Khadamet enregistre l'ensemble des opérations de financements de services à court et moyen terme, octroyés à la clientèle via la technique « ventes khadamet ».

(iii) Comptes débiteurs de la clientèle

Il s'agit des comptes débiteurs non rémunérés des clients ordinaires. L'octroi de cet avantage aux clients n'est pas automatique. Il est soumis à une autorisation préalable auprès de la direction générale. Aucun profit n'est constaté sur les débits en comptes.

(iv) Autres financements à la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève, au 31 décembre 2016, à **59 168** KDT et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Total créances douteuses	(i) 48 507	37 854
Valeurs impayées des créances saines	10 661	5 843
	59 168	43 697

(i) La défalcation des créances douteuses selon la classe de risque se présente comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Créances de la classe 2	13 275	7 473
Créances de la classe 3	2 846	3 259
Créances de la classe 4	32 386	27 122
	48 507	37 854

(iv) La reconstitution du stock de provision au 31/12/2016 se détaille comme suit :

Libellé	Stock au 31/12/2015	Dotation 2016	Reprise 2016	Stock au 31/12/2016
Provision pour créances douteuses	8 330	4 074	(3 178)	9 226
Provisions additionnelles	3 809	1 483	(395)	4 897
Provision collective	6 122	2 218	-	8 340
Total Général	18 261	7 775	(3 573)	22 463

5-1-4. Portefeuille-titre commercial

Le solde de cette rubrique s'élève à 10 KDT au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Titres de Placement à revenu variable	10	10
Créances rattachées au compte portefeuille titre commercial	0	0
Total brut	10	10
Provision pour dépréciation	0	0
Total Net	10	10

5-1-5. Portefeuille-titre d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève à **10 941** KDT au 31 décembre 2016 contre **5 941** KDT au 31 décembre 2015 et s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Titres de participation	(i)	10 603	5 603
Emprunt National (sans intérêts)		338	338
Créances rattachées aux titres d'investissement		0	0
Total brut		10 941	5 941
Provision pour dépréciations de titres		0	0
Total Net		10 941	5 941

(i) Les titres de participation ainsi que les mouvements y afférent se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2015	Acquisition	Cession	Valeur Brute au 31/12/2016	Part dans le capital
ZITOUNA TAKAFUL	4 500	0	0	4 500	30%
Zitouna LLD	150	0	0	150	30%
Zitouna Tamkeen	900	0	0	900	30%
Green Label Oil	0	3 000	0	3 000	4%
Briqueterie Bir Mcherga	0	2 000	0	2 000	3%
SIBTEL	53	0	0	53	1%
Total Général	5 603	5 000	0	10 603	

5-1-6. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées ont atteint un montant de **71 309KDT** au 31 décembre 2016 contre **66 107 KDT** au 31 décembre 2015 et s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Logiciels et serveurs	11 316	10 259
Droit d'usage	2 232	2 082
Fonds de commerce	130	130
Constructions	32 188	31 767
Agencements et aménagements	25 336	20 086
Matériels et équipements de bureau	5 640	4 766
Matériels informatiques	11 306	7 693
Matériels de transport	2 568	1 847
Terrain	11 937	11 937
Autres matériels	934	827
Agencements et aménagements en cours	1 454	679
Constructions en cours	974	1 300
Logiciels en cours	77	0
Valeur brute des immobilisations	106 092	93 373
Amortissements	(34 783)	(27 266)
Valeurs nettes en fin de période	71 309	66 107

L'évolution détaillée des valeurs immobilisées, au cours de l'exercice 2016, se présente comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2015	Acquisition-Cession	Valeur Brute au 31/12/2016	Amort. au 31/12/2015	Dotations aux Amort.	Reprises	Amort. au 31/12/2016	VCN au 31/12/2016
Immobilisations d'exploitation	31 767	421	32 188	7 561	1 599		9 161	23 027
Terrain (*)	11 937	0	11 937	0	0		0	11 937
Agencements et aménagements	20 086	5 250	25 336	5 422	2 238		7 660	17 676
Mobilier et Matériels	23 545	5 652	29 197	12 978	3 528	96	16 409	12 787
Matériel de Transport	1 847	721	2 568	930	365	211	1 084	1 484
Immobilisations en cours	1 979	525	2 505	0	0		0	2 505
Immobilisations Incorporelle	2 213	149	2 362	375	94		469	1 893
Total Général	93 373	12 719	106 092	27 266	7 824	307	34 783	71 309

(*)Le terrain sur lequel est édifié le siège social est hypothéqué au profit de l'ATB « Arab Tunisian Bank ».

5-1-7. Autres actifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à **53800KDT** contre **55088 KDT** au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Débiteurs divers	(i)	10 190	26 385
Biens acquis dans le cadre des opérations de financement	(ii)	16 286	8 587
Comptes de régularisation	(iii)	22 108	15 359
Non valeurs	(iv)	716	828
Siège, succursale et agences		571	0
Biens récupérés destinés à la vente	(v)	3 929	3 929
		53800	55 088

(i) Les débiteurs divers sont analysés comme suit :

		<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Dépôts et cautionnements constitués par la banque		68	13
Avances sur commandes		1 389	1 390
Retenue à la source		52	113
TVA déductible		3 797	21 031
Autres Impôts et taxes à récupérer		0	2
Avance sur impôt IS	(1)	490	406
Autres débiteurs divers		4 394	3 430
		10 190	26 385

(1) Il s'agit du montant de l'avance d'impôt au titre du déficit fiscal dégagé sur les exercices antérieurs de 170 KDT et des acomptes provisionnels au titre de l'année 2016 de 320 KDT.

(ii) Les biens acquis dans le cadre des opérations de financement se détaillent comme suit :

		<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Biens Mourabaha		15 540	8 460
Bien Ijara		717	102
Biens Khadamet		29	25
		16 286	8 587

(iii) Les comptes de régularisation sont analysés comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Débits à régulariser et divers	18724	12 451
Charges payées ou comptabilisées d'avance	3 384	2 875
Compte d'ajustement devise	0	32
	<u>22108</u>	<u>15 358</u>

(iv) Les non valeurs, constituées des charges à répartir ainsi que les frais d'émission des titres participatifs, se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Charges à répartir sur plusieurs exercices	386	423
Frais d'émission Titres participatifs	330	405
	<u>716</u>	<u>828</u>

(v) Suite à la résiliation par voie judiciaire d'un contrat Ijara et d'un contrat Mourabaha, il a été décidé de reclasser les biens récupérés parmi les biens destinés à la vente.

5-2. PASSIF

5-2-1. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à **56 548 KDT** contre **29 500 KDT** au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Banques résidentes	(i)	49 198	-
Banques non-résidentes	(ii)	416	-
Organismes financiers spécialisés	(iii)	6 680	29 491
Dettes rattachées aux dépôts des établissements financiers et bancaires		254	9
		<u>56 548</u>	<u>29 500</u>

(i) La rubrique « banques résidentes » enregistre les opérations de Moudharaba interbancaire et les valeurs de ces banques ouverts sur nos livres

(ii) La rubrique « banques non résidentes » enregistre les opérations de Moudharaba interbancaire et les valeurs en devise de ces banques ouverts sur nos livres

(iii) La rubrique « organismes financiers spécialisés » est constituée des contrats Istithmar des organismes financiers spécialisés

La répartition des dépôts des établissements bancaires selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins de 6 mois	entre 6 mois et 1 an	Plus d'1an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Moudharba interbancaire	49 198	-	-	-	-	49 198
Banques Installées à l'étranger	416	-	-	-	-	416
Organisme financier spécialisée	6 400	280	-	-	-	6 680
Dettes rattachées	250	4	-	-	-	254
Total	56 264	284	0	0	0	56 548

5-2-2. Dépôt de la clientèle

Les dépôts de la clientèle s'élèvent au 31 décembre 2016 à **1 947 604KDT** contre **1 532 387KDT** au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

		<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Comptes à vue	(i)	627 336	496 545
Comptes d'épargne	(ii)	958 896	726 824
Autres produits financiers	(iii)	200 754	160 847
Comptes dépôts participatifs	(iv)	110 632	103 641
Autres sommes dues à la clientèle	(v)	46 618	41 438
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle		3 368	3 092
		1 947 604	1 532 387

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 6 mois	Entre 6 mois et 1an	Entre 1 an et 5 ans	plus de 5 ans	Total
Comptes à vue(*)	185 065	301 121	112 920	28 230	0	627 336
Comptes d'épargne(*)	0	0	55 137	839 034	64 725	958 896
Autres produits financiers	69 493	55 666	51 439	23 316	840	200 754
Comptes de dépôts participatifs	16 595	61 124	25 169	7 744	0	110 632
Autres sommes dues à la clientèle	46 618					46 618
Dettes rattachées	1 494	765	784	298	27	3 368
Total	319 266	418 675	245 449	898 622	65 592	1 947 604

(*) Selon les hypothèses de stabilité interne

(i) Les comptes à vue représentent les comptes en dinars et les comptes réglementés non rémunérés. Ils se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Comptes chèques entreprises	162 783	114 006
Comptes chèques particuliers	269 464	213 708
Comptes réglementés en devises	187 538	163 548
Comptes réglementés en dinars	7 551	5 283
	627 336	496 545

La composition des dépôts à vue selon le secteur d'activité de la clientèle, s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Compagnies d'assurances	540	636
Entreprises publiques	866	1 431
Autres clientèles commerciales	161 735	112 257
Non-résidents	195 086	168 510
Clients particuliers	269 109	213 711
	<u>627 336</u>	<u>496 545</u>

(ii) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Hissab Tawfir	958 861	726 773
Comptes Tawfir Poste	35	51
	<u>958 896</u>	<u>726 824</u>

(iii) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Contrats Istithmar Mouwajah	140 472	109 006
Contrats Istithmar	60 282	51 841
	<u>200 754</u>	<u>160 7</u>

(iv) Les dépôts participatifs représentent les comptes participatifs Entreprises et les comptes réglementés (les comptes en devises et les comptes en dinars convertibles) rémunérés :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Comptes participatifs entreprises	79 719	80 712
Comptes en dinars convertibles	8 839	10 318
Comptes en devise	22 074	12 611
	<u>110 632</u>	<u>103 641</u>

(v) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Comptes indisponibles	11 970	15 295
Réserve d'Equilibre de Profit « PER »	4 758	3 448
Hamech Eljedeya	3 607	2 886
Autres provisions constituées par la clientèle	26 283	19 809
	<u>46 618</u>	<u>41 438</u>

(i) Hamech Eljedeya est le montant payé par le client à la demande de la Banque, afin de vérifier s'il est sérieux dans sa demande pour acheter ou louer le bien objet de financement et afin de s'assurer qu'il peut indemniser le dommage réel en cas de non aboutissement de l'acte.

5-2-3. Dettes de financements et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique, constituée d'un financement contracté auprès d'une banquerésidente, s'élève au 31 décembre 2016 à **6 885 KDT** contre **9 861 KDT** au 31 décembre 2015 :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Emprunts et ressources spéciales	6 850	9 812
Dettes rattachées aux Emprunts et ressources spéciales	35	49
	6 885	9 861

5-2-4. Autres passifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à **92 029 KDT** contre **71 078 KDT** au 31 décembre 2015 et s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Comptes de régularisation	(i)	39 598	41 069
Créditeurs divers	(ii)	47 900	25 860
Comptes exigibles après encaissement	(iii)	4 304	3 818
Siège, succursale et agences		0	27
Provisions pour risques et charges	(iv)	225	302
Provisions pour créances douteuses Hors Bilan		2	2
		92 029	71 078

(i) Les comptes de régularisation se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Charges à payer	9 389	7 190
Charges à payer sur titres participatifs	936	0
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	73	54
Crédits à régulariser et divers	11 120	14 837
Compensation à régler	18 009	18 988
Compte d'ajustement devise	71	-
	39 598	41 069

(ii) Les créditeurs divers se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Fournisseurs Mourabaha	20 482	11 137
Fournisseurs Ijara	3 675	487
Fournisseurs Khadamet	29	25
Autres Fournisseurs	5 357	5 114
Organismes de prévoyance sociale	3 305	2 436
Etat impôts et taxes(*)	12 390	5 601
Autres Créditeurs divers	2 662	1 060
	47 900	25 860

(*)Ce montant englobe le montant de l'impôt exigible au titre de l'exercice 2016 de **5 141 KDT** et le montant de la contribution conjoncturelle instaurée par la loi de finances pour la

gestion de l'année 2016 et calculée sur la base de 7.5% du résultat avant impôt et ce pour un montant de **1 477 KDT**.

(iii) Les comptes exigibles après encaissement se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Comptes exigibles après encaissement	703 952	599 645
Portefeuille encaissement	(699 648)	(595 827)
	<u>4 304</u>	<u>3 818</u>

(iv) Les provisions sont analysées comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Provisions pour créances sur l'Etat et organismes sociaux	-	8
Provision pour créances sur autres débiteurs divers	225	294
	<u>225</u>	<u>302</u>

5.2.5. Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2016 à **120000** KDT composé de **120 000 000** actions d'une valeur de 1 DT dont capital souscrit non encore libérée de **21 000** KDT.

Le total des capitaux propres de la banque, avant affectation du résultat, s'élève au 31 décembre 2016 à **179 245**KDT contre **156 115** KDT au 31 décembre 2015. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Capital	Prime d'émission	Subvention d'investissement	Autres capitaux propres	Report à nouveau	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2015	88 500	28 500	-	45 000	(15 396)	9 511	156 115
Augmentation du capital	31 500	-	-	-	-	-	31 500
Capital souscrit non encore libéré	(21 000)						(21 000)
Autres capitaux propres	-	-	-	-			-
Report à nouveau	-	-	-	-	9 511	(9 511)	-
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	12 630	12 630
Solde au 31/12/2016	99 000	28 500	-	45 000	(5 885)	12 630	179 245

La banque a émis en décembre 2015 des titres participatifs « CHAHADET ZITOUNA 2015 » à hauteur de 45 000 KDT et ce, conformément à l'article 370 du code des sociétés commerciales aux conditions suivantes :

- Durée : 7 ans
- Paiement principal : in fine
- Taux de profit : avance 6% + rémunération variable selon des clés de répartition prédéterminées et révisables annuellement.
- Paiement profit : annuel, la partie variable après la tenue de l'AGO.

6. RÉPARTITION DES ACTIFS ET DES PASSIFS SELON LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

La répartition des actifs et passifs de la banque arrêtés au 31 décembre 2016, se détaille comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins de 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	Plus d'1an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<u>Actif</u>						
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	145 527					145 527
Créances sur les établissements bancaires et financiers	181 861	49 306	62 832			293 999
Créances sur la clientèle	243 162	169 344	204 272	715 696	374 251	1 706 725
Portefeuille Titre -Commercial		10				10
Portefeuille Titre d'investissement		68		270	10 603	10 941
Valeurs Immobilisés	4 644	2 051	3 994	24 922	35 698	71 309
Autres actifs	49 259	100	189	323	3 929	53 800
Total Actif	624 453	220 879	271 287	741 211	424 481	2 282 311
<u>Passif</u>						
Banque Centrale et CCP						
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	56 264	284				56 548
Dépôts et avoirs de la clientèle	319 266	418 675	245 449	898 622	65 592	1 947 604
Dettes de financements et ressources spéciales	803	781	1 597	3 544	160	6 885
Autres Passifs	91 152		877			92 029
Capitaux Propres					134 245	134 245
Titres participatifs					45 000	45 000
Total Passif	467 485	419 740	247 923	902 166	244 997	2 282 311
Position Nette	156 968	(198 861)	23 364	(160 955)	179 484	0

7. NOTES RELATIVES AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN

7-1. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève, au 31 décembre 2016, à **29 868** KDT contre **16 946** KDT au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
En faveur d'établissements bancaires et financiers	791	1 493
En faveur de la clientèle	29078	15 453
Cautions pour marchés	20 669	11 285
Cautions diverses	8408	4 168
	<u>29868</u>	<u>16 946</u>

7-2. Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à **67 688** contre **38 959** KDT au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Ouverture de crédits documentaires	40 980	30 852
Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur	26 708	8 107
	<u>67 688</u>	<u>38 959</u>

7-3. Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de ses clients. Ils s'élèvent, au 31 décembre 2016 à **161 445** KDT.

7-4. Garanties reçues

Les garanties reçues s'élèvent, au 31 décembre 2016 à **660 910** KDT, contre **536 803** KDT au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Garanties reçues des banques	86 172	31 703
Garanties reçues de la clientèle	574 738	505 100
	<u>660910</u>	<u>536 803</u>

7-5. Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan représentent les opérations d'achat et de vente de devises au comptant et sont défalquées au 31 décembre 2016 comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Achat au comptant	9 783	4 894
Vente au comptant	3 152	2 519
	<u>12 935</u>	<u>7 413</u>

8. NOTES RELATIVES À L'ETAT DE RÉSULTAT

8-1. Profits et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à **118 878** KDT contre **90 573** KDT au 31 décembre 2015 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	(i) 12 133	12 201
Produits sur opérations de financement	(ii) 104 618	77 011
Revenus assimilés	(iii) 2 127	1 361
	<u>118 878</u>	<u>90 573</u>

(i) Les produits sur opérations interbancaires se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Produits sur opérations de Mourabaha interbancaire	3 721	2 944
Produits sur certificats de leasing	8 412	9 257
	<u>12 133</u>	<u>12 201</u>

(ii) Les produits sur opérations de financement se présentent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Produits sur opérations de Mourabaha (LMT, CT)	83 909	63 218
Produits sur financement Ijara	20 643	13 761
Produits sur opérations de ventes Khadamet	66	32
	<u>104 618</u>	<u>77 011</u>

(iii) Les revenus assimilés sont constitués des commissions sur avals, cautions et acceptations bancaires.

8-2. Commissions

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à **22 876** KDT contre **17 432** KDT au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	7 024	5 346(*)
Commissions sur les opérations de Banque assurances	644	329(*)
Commissions de tenue de comptes	4 269	3 335
Commissions sur activités de commerce international	1 055	960
Commissions sur activités monétiques	2 597	1 917
Commissions sur les opérations téléinformatiques	852	544
Commissions sur les financements	6 435	5 001(*)
	<u>22 876</u>	<u>17 432</u>

(*)Retraité pour les besoins de comparabilité

8-3. Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à **6 104** KDT contre **4 617** KDT au 31 décembre 2015 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Gains de change	8 534	7 491
Pertes de change	(2 430)	(2 874)
	6 104	4 617

8-4. Charges encourues et assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à **44 109** KDT contre **32 564** KDT au 31 décembre 2015 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Charges sur opérations trésorerie et interbancaire	1 023	845
Charges sur les dépôts de la clientèle	(i) 39 474	31 650
Charges sur Titres participatifs	(ii) 3 611	69
	44 109	32 564

(i) Le solde de ce compte s'analyse comme suit

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Dépôts participatifs	(1) 2 976	3 542
Comptes Tawfir	(2) 26 960	19 294
Comptes Istithmar	(3) 3 458	3 088
Comptes Istithmar Mouajah	6 080	5 726
	39 474	31 650

(1) Les dépôts participatifs sont constitués des dépôts participatifs Entreprises, des comptes participatifs réglementés en devises et en dinars convertibles.

(2) Les comptes Tawfir sont les comptes spéciaux d'épargne rémunérés selon le principe de partage de pertes et profits.

(3) Les comptes Istithmar sont les placements de la clientèle pour une durée supérieure à 3 mois rémunérés selon le principe de partage des pertes et profits.

Les indicateurs des profits servis aux comptes Istithmar, comptes Tawfir et comptes dépôts participatifs, issus de la répartition des profits générés des financements et des investissements effectués par la banque, se présentent comme suit :

Nature de Dépôt	Taux de profit année 2016
Comptes participatifs entreprises	2,00%
Comptes spéciaux en dinar convertible	2,25%
Comptes étrangers en dinar convertible	2,25%
Comptes Tawfir	3,51%

Nature de Dépôt	Taux de profit année 2016
Contrats Istithmar : 03 mois < Maturité < 06 mois	3,22%
Contrats Istithmar : 06 mois < Maturité < 12 mois	3,71%
Contrats Istithmar : 12 mois < Maturité < 24 mois	4,21%
Contrats Istithmar : Maturité ≥ 24 mois	4,70%

- (ii) La rémunération des titres participatifs est annuelle et estimée à 8% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable. L'avance de 6% est calculée sur la valeur nominale et payable le 31 décembre de chaque année.

La deuxième partie variable est calculée conformément au système de partage des profits et suivant une clé de répartition fixée pour l'année 2016 à 90%. Elle est payable le 30 juin de chaque année après la tenue de l'AGO.

La charge sur titres participatifs est estimée au 31/12/2016 à 3 611 KDT.

8-5. Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à **4 130 KDT** contre **6 899 KDT** au 31 décembre 2015 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Dotations aux provisions sur créances douteuses	4 074	4 817
Dotations aux provisions additionnelles	1 483	1 601
Dotations aux provisions collectives	2 218	2 199
Reprises de provisions sur créances douteuses	(3 178)	(1 210)
Reprise de provisions additionnelles	(395)	(836)
Abandon de créances	5	437
Dotations aux provisions pour risques et charges	118	91
Reprise sur provisions pour risques et charges	(195)	(200)
	4 130	6 899

8-6. Frais de personnel

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016, à **51 170 KDT** contre **38 896KDT** au 31 décembre 2015 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Salaires	40 727	31 123
Charges sociales	8 925	6 527
Dotations aux provisions pour congés payés	607	813
Indemnités de départ à la retraite	287	232
Prime assurance Takaful Complément de Retraite	624	201
	51 170	38 896

8-7. Charges générales d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à **19 038 KDT** contre **15 818 KDT** au 31 décembre 2015 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Frais divers de gestion	8 246	6 301
Impôts et taxes	1 300	1 174
Missions, voyages et déplacement	509	393
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	969	950
Transport et déplacement	14	30
Travaux, fournitures et services extérieurs	6 432	4 825
Autres charges d'exploitation	157	113
Frais Marketing et événementiel	1 411	2 032
	19 038	15 818

8-8. Impôts sur les Sociétés

L'impôt sur les sociétés est calculé à partir du résultat comptable arrêté au 31/12/2016 et ce en vertu de l'article 59 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

L'impôt calculé pour l'année 2016 est de **5 141 KDT** contre **356 KDT** au 31/12/2015 qui représente le minimum d'impôt calculé selon l'article 44 alinéa II du code de l'IRPP et de l'IS, tel que modifié par la loi n° 2013-54 du 30 Décembre 2013 portant loi de Finances pour l'année 2014.

	<u>31/12/2016</u>
Résultat comptable avant impôt	19 248
Total Réintégrations	9 399
Total Déductions	259
Résultat fiscal de l'exercice avant imputation des provisions	28 388
Provisions pour créances douteuses	4 074
Provisions collectives	2 218
Provisions additionnelles	1 483
Provisions pour congés payés	879
Résultat fiscal de l'exercice après imputation des provisions et avant imputation des reports déficitaires	20 006
Dotations aux amortissements de l'exercice	7 818
Résultat avant amortissements de l'exercice	27 824
Reports déficitaires ordinaire	-
Amortissements de l'exercice	(7 818)
Amortissements réputés différés	(316)
Résultat fiscal de l'exercice	19 690
Déduction pour réinvestissement exonéré	5 000
Résultat imposable	14 690
Impôt sur les sociétés dû	5 141

8-9. Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à 1 664 KDT contre 153 KDT au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

- La loi des finances pour la gestion de l'année 2016 a instauré une contribution conjoncturelle exceptionnelle calculée sur la base de 7.5% du résultat avant impôt. La charge ainsi calculée est de 1 477 KDT constatée dans la rubrique des autres éléments extraordinaires.
- Des pertes extraordinaires pour 187 KDT

8-10. Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servies à sa détermination sont arrêtés sur la base de la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016. Ainsi, le résultat par action se présente comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Résultat net attribuable aux actionnaires	12 630	9 511
Nombre d'actions ordinaires	88 557 377	88 500 000
Résultat de base par action (en DT)	0,1426	0,107
Résultat dilué par action (en DT)	0,1424	

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires potentielles dilutives au cours de la période.

8-11. Montant Zakat

La banque procède au calcul du montant de Zakat du par les actionnaires et les titulaires des comptes d'investissement Mutlak et les titulaires des titres participatifs qui se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2016
Total Actif soumis à Zakat	1 939 452
Total Passifs soumis à Zakat	666 153
Base Zakat	1 273 298
Montant Zakat du	32 819
Zakat du par les titulaires des comptes d'investissement Mutlak	28 608
Zakat du par les actionnaires	3 074
Zakat du par les titulaires des titres participatifs	1 137
Montant Zakat par action (DT)	0.0310
Taux Zakat relatif aux comptes d'investissement Mutlak et titres participatifs	2.527%

9. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint, au 31 décembre 2016, un solde de **186 198KDT** contre **157 559KDT** au 31 décembre 2015 et se détaillent ainsi :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Caisse	23 342	21 043
Banque Centrale (Compte Ordinaire)	119 596	110 008
Chèques Postaux	2 589	2 446
Banque de dépôt (Compte Ordinaire)	324	119
Banques non-résidentes (Compte Ordinaire)	40 347	23 943
	186198	157 559

10. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

A la fin de l'exercice 2016, les transactions avec les parties liées se présentent comme suit (en KDT):

- **Transactions avec le groupe « POULINA » :**

Type identifiant national	Identifiant national	Nom ou raison sociale	Montant du financement	Durée	Encours au 31/12/2016	Engagements HB 31/12/2016
1	341255	SOCIETE AGRICOLE DICK	7 000	7 ans	1 400	35
1	32052	SNA	10 642	6 mois	4 479	3 711
9	B02135592010	STE PARTNER INVEST	4 653	5 ans	2 653	-
1	2611820	SOCIETE CEDRIA	1 716	6 mois	1 077	593
1	53397	SOCIETE ALMES	9 819	6 mois	4 423	3 198
1	341396	STE EL MAZRAA	1 490	5 ans	667	-
1	340513	STE AGRICOLE EL HADAYEK	1 258	3 ans	100	-
1	340513	STE AGRICOLE EL HADAYEK	1 232	5 ans	1 232	-
1	10056992	P.G.H	4 712	9 ans	3 944	-
1	10056992	P.G.H	4 999	5 ans	4 148	-
	2767952	GAN DISTRIBUTION	309	6 mois	209	1 760
	341602	SOCIETE LA PAIX	1 408	5 ans	1 166	-

- **Transactions avec le groupe « « Al KARAMA HOLDING » » :**

Type identifiant national	Identifiant national	Nom ou raison sociale	Montant du financement	Durée	Encours au 31/12/2016	Engagements HB 31/12/2016
9	B24213252010	ZITOUNA TELECOM	10 000	5 ans	3 000	0
	B01100102011	ZITOUNA TAKAFUL	-	-	-	105

- **Transactions avec le groupe « MEDDEB » :**

Type identifiant national	Identifiant national	Nom ou raison sociale	Montant du financement	Durée	Encours au 31/12/2016	Engagements HB 31/12/2016
1	8813800	CENTRALE LAITIERE DU NORD	1 314	7 ans	528	2 398

- **Transactions avec la Société « ULYSSE » :**

Type identifiant national	Identifiant national	Nom ou raison sociale	Montant du financement	Durée	Encours au 31/12/2016	Engagements HB 31/12/2016
1	2942407	ULYSSE HYPER DISTRIBUTION	2 042	7 ans	1 605	-

- **Transactions avec la Direction Générale :**

Type identifiant national	Identifiant national	Nom ou raison sociale	Montant du financement	Durée	Encours au 31/12/2016	Engagements HB 31/12/2016
2	188378	EZZEDINE KHOJA	321	15 ans	266	-
2	2923381	TAOUFIK LACHHEB	437	18 ans	426	-
2	2923381	TAOUFIK LACHHEB	80	15 ans	72	-
2	5768	RAOUDHA BOUZOUITA	60	7 ans	25	-

- **Transactions avec « ETAT TUNISIEN » :**

Type identifiant national	Identifiant national	Nom ou raison sociale	Montant du financement	Durée	Encours au 31/12/2016	Engagements HB 31/12/2016
1	28910	TUNISAIR	9 128	6 mois	9 128	1 953
1	28910	TUNISAIR	8 919	5 ans	8 919	-
1	2318590	TUNISAIR EXPRESS	2 583	2 ans	2 208	792
1	34470	LES CEMENTS DE BIZERTE	35	5 ans	23	3 631
1	34470	LES CEMENTS DE BIZERTE	703	8 mois	241	-
1	34470	LES CEMENTS DE BIZERTE	4 683	9 mois	4 683	-
9	B01154042013	SOUTH SERVICE COMPANY	1 149	5 ans	756	5

- **Transactions avec la Société « AGRICOLE SIDI DAOUD » :**

Type identifiant national	Identifiant national	Nom ou raison sociale	Montant du financement	Durée	Encours au 31/12/2016	Engagements HB 31/12/2016
1	341297	SOCIETE AGRICOLE SIDI DAOUD	2 500	7 ans	2 500	-

- **Transactions avec la Société « MAGASIN GENERAL » :**

Type identifiant national	Identifiant national	Nom ou raison sociale	Montant du financement	Durée	Encours au 31/12/2016	Engagements HB 31/12/2016
	316091	STE MAGASIN GENERAL	-	-	-	10 000

- **Transactions avec la Société « ENNAKL » :**

Type identifiant national	Identifiant national	Nom ou raison sociale	Montant du financement	Durée	Encours au 31/12/2016	Engagements HB 31/12/2016
1	20826	SOCIETE ENNAKL	-	-	-	62

- **Transactions avec la Société « CAR GROS » :**

Type identifiant national	Identifiant national	Nom ou raison sociale	Montant du financement	Durée	Encours au 31/12/2015	Engagements HB 31/12/2015
1	9522509	SOCIETE CAR GROS	-	-	-	35

11. Conventions et opérations réalisées au cours de l'exercice 2016 autre que les rémunérations des dirigeants

Les opérations réalisées avec les sociétés qui appartiennent au groupe ELKARAMA HOLDING et ayant fait l'objet de confiscation en application du décret-loi n° 2011-13 du 14 mars 2011 portant confiscation des avoirs et des biens meubles et immeubles :

- La banque a procédé au règlement d'un montant de **159 300 DT TTC** au profit de la société « **EL KARAMA HOLDING** » au titre d'un service d'assistance managériale.
- En vertu de la convention conclue avec la société « **Zitouna Takaful** », la banque a perçu des commissions de l'ordre de **390 629DT TTC** au titre des contrats Ijara et de **296 749DT TTC** au titre des contrats collectifs « Takaful Financement », des

commissions de l'ordre de **22 164 TTC** au titre des contrats « Takaful Incendie » et des indemnités suite à des sinistres de l'ordre de **28 662 DT**. La Banque Zitouna a facturé aussi mais sans être payée au 31 décembre 2016 la somme de **17 417DT TTC** relative au service de mise à la disposition du local de l'agence LAC I.

Par ailleurs, la société « **Zitouna Takaful** » a facturé à la Banque Zitouna un montant de **286 658DT TTC** correspondant à l'assurance d'indemnité de départ à la retraite, un montant de **2 176 436 DT TTC** correspondant au contrat d'assurance groupe, un montant de **716 831 DT TTC** correspondant au contrat d'assurance vie Mourafek et un montant de **345 821 DT TTC** au titre de divers contrats d'assurances.

- La société « **HAVAS** » a facturé à la Banque Zitouna la somme de **3 101 DT TTC** au titre de services de communication.
- La société « **DAR ESSABAH**» a facturé à la Banque Zitouna la somme de **779 DT TTC** au titre de services de publication aux journaux.
- La société « **Ooredoo Tunisie**» a facturé à la Banque Zitouna la somme de **37 440 DT TTC** au titre de services de communication téléphoniques et **2 599DT TTC** au titre de vente de Smartphones.
- La société « **Radiophonique Zitouna**» a facturé à la Banque Zitouna la somme de **74 932 DT TTC** au titre de services de communication.
- La Banque Zitouna a engagé des dépenses au profit de la Société Zitouna Tamkeen totalisant au 31 décembre 2016 un montant de **1 173 785DT TTC**. Les dépenses avancées sont à restituer à la Banque par la société Zitouna Tamkeen dès sa constitution. Seul un montant de **406 091 TND** a été restitué par la société Zitouna Tamkeen.

12. Rémunérations des dirigeants

Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, administrateurs et membres des comités réglementaires se détaillent comme suit :

	DG*		DGA*		Administrateurs et membres des comités réglementaires	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2016
Rémunération à court terme	338687	33741	291 988	31 184	251730	136028
Avantages postérieurs à l'emploi	140 983		111 309			
Autres avantages à long terme						
Indemnité de fin de contrat de travail						
Paiement en actions						
Total	479 670	33 741	389 373	31184	251 730	136028

(*) Les rémunérations indiquées au niveau du tableau ci-dessus ne tiennent pas compte du montant de la prime d'intéressement relative à l'exercice 2016 qui s'élevé à 127 577 dinars.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2016

Messieurs les actionnaires de la Banque Zitouna,

I. Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 02 juin 2016, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Banque Zitouna relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque Zitouna, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2016 totalisant **2 282 311** mille dinars, l'état de résultats, hormis la Zakat par action, et qui dégagent un résultat bénéficiaire de **12 630** mille dinars, l'état des engagements hors bilan et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit

appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque Zitouna au 31 décembre 2016, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Comptable Tunisiennes.

II. Vérifications spécifiques et informations prévues par la loi

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion de l'exercice présenté par le conseil d'administration à l'assemblée générale portant sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 18 Mai 2017

Les Commissaires aux Comptes

La Générale d'Audit et Conseil

Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte

Membre de CPA Associates International

Touche Tohmatsu Limited

Chiheb GHANMI

Mohamed LOUZIR

Rapport spécial

Messieurs les actionnaires de la Banque Zitouna,

En application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leurs utilités et leurs bien-fondés. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations réalisées au cours de l'exercice 2016 autres que les rémunérations des dirigeants :

- La Banque Zitouna a conclu une convention avec la société « Poulina Group Holding » portant sur la prise de participation dans l'augmentation du capital de la société « Briqueterie Bir Mchargua » pour un montant de **2 000 000 DT**. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 7 Décembre 2016.
- La Banque Zitouna a conclu une convention avec la société « Poulina Group Holding » portant sur la prise de participation dans l'augmentation du capital de la société « Green Label Oil » pour un montant de **3 000 000 DT**. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 7 Décembre 2016.
- La Banque Zitouna a accordé un financement « Mourabaha Tamouil Menzel » au profit de M. Taoufik LACHHEB, Directeur Général Adjoint de la banque, dans les conditions suivantes :
 - Montant : 437 KDT
 - Durée : 18 ans
 - Taux de profit : 3,75%
 - Commission : Franco
 - Autofinancement : 23 KDT

Cette convention a été approuvée par le Comité Exécutif de Financement du 08 Mars 2016 et par le conseil d'administration du 02 Juin 2016.

B- Conventions et opérations réalisées au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2016 autres que les rémunérations des dirigeants :

- La Banque Zitouna a conclu un accord de promesse de vente avec la Société « Les Hirondelles » portant sur l'acquisition du 6^{ème} étage du siège de la Banque. En vertu de cet accord, la Banque Zitouna a avancé un montant de **1 350 000 DT** au titre d'avance lors de la conclusion de la promesse de vente. Le conseil d'administration du 10/08/2012 a autorisé l'achat du 6^{ème} étage de la Banque et a délégué au Directeur Général les pouvoirs afin de finaliser l'opération d'acquisition. Le conseil d'administration du 05 Mai 2016 a ratifié l'accord de promesse de vente conclu.
- La Banque Zitouna a engagé des dépenses au profit de la Société Zitouna Tamkeen totalisant au 31 décembre 2016 un montant de **1 173 786 DT**. Les dépenses avancées sont à restituer à la Banque par la société Zitouna Tamkeen dès sa constitution. Seul un montant de **406 091 DT** a été restitué par la société Zitouna Tamkeen. Ces avances ont été autorisées par le conseil d'administration de la Banque Zitouna en date du 18 Décembre 2014 dans la limite de **1 500 000 DT**. Le conseil d'administration du 05 Mai 2016 a approuvé les dépenses d'établissement de la société Zitouna Tamkeen engagées par la banque.
- La Banque Zitouna a acquis en décembre 2010 son siège social auprès de la société « Les Hirondelles » (société qui appartenait à l'ex administrateur de la banque Sakhr EL MATRI) pour une valeur globale de **26 550 KDT** toutes taxes comprises.

Cette acquisition a été financée à hauteur de **12 000 KDT** d'autofinancement et d'un emprunt contracté auprès de la banque AL BARAKA pour **14 550 KDT** remboursable sur 7 ans.
- Les opérations réalisées avec les sociétés qui appartiennent au groupe AL KARAMA HOLDING et ayant fait l'objet de confiscation en application du décret-loi n° 2011-13 du 14 mars 2011 portant confiscation des avoirs et des biens meubles et immeubles :
 - ✓ La banque Zitouna a conclu avec la société « **Al Karama Holding** » une convention d'assistance et de conseil en date du 01/11/2009. Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 07/01/2013 et a été autorisée par le conseil d'administration du 16/01/2013. La convention n'a pas été renouvelée suite à la demande de la banque en date du 05/09/2016. La banque Zitouna a procédé au règlement d'un montant de **159 300 DT TTC** au cours de 2016.
 - ✓ En vertu de la convention conclue avec la société « **Zitouna Takaful** », la banque a perçu des commissions de l'ordre de **390 629 DT TTC** au titre des contrats Ijara et de **296 749 DT TTC** au titre des contrats collectifs « Takaful Financement », des commissions de l'ordre de **22 164 DT TTC** au titre des contrats « Takaful Incendie » et des indemnités suite à des sinistres de l'ordre de **28 662 DT**. La

Banque Zitouna a facturé aussi mais sans être payée au 31 décembre 2016 la somme de **17 417DT TTC** relative au service de mise à la disposition du local de l'agence LAC I.

Par ailleurs, la société « **Zitouna Takaful** » a facturé à la Banque Zitouna un montant de **286 658 DT TTC** correspondant à l'assurance d'indemnité de départ à la retraite, un montant de **2 176 436 DT TTC** correspondant au contrat d'assurance groupe, un montant de **716 831 DT TTC** correspondant au contrat d'assurance vie Mourafek et un montant de **345 821 DT TTC** au titre de divers contrats d'assurances.

- ✓ La société « **HAVAS** » a facturé à la Banque Zitouna la somme de **3 101 DT TTC** au titre de services de communication.
- ✓ La société « **DAR ESSABAH** » a facturé à la Banque Zitouna la somme de **779 DT TTC** au titre de services de publication aux journaux.
- ✓ La société « **Ooredoo Tunisie** » a facturé à la Banque Zitouna la somme de **37 440 DT TTC** au titre de services de communication téléphoniques et **2 599DT TTC** au titre de vente de Smartphones.
- ✓ La société « **Radiophonique Zitouna** » a facturé à la Banque Zitouna la somme de **74 932 DT TTC** au titre de services de communication.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

	PDG*		DGA *		Administrateurs et membres des comités réglementaires	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2016
Rémunération à court terme	338 686	33 741	291 987	31 184	251 730	136 028
Avantages postérieurs à l'emploi	140 983		97 385			
Autres avantages à long terme						
Indemnité de fin de contrat de travail						
Paiement en actions						
Total	479 669	33 741	389 373	31 184	251 730	136 028

(*) Les rémunérations indiquées au niveau du tableau ci-dessus ne tiennent pas compte du montant de la prime d'intéressement décidée par « Le comité Nominations et Rémunérations » du 10 mars 2016, au profit du management pour un montant total de **127 557Dinars** relative à l'exercice 2016.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nous vous informons que votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé de l'existence d'autres opérations conclues par la banque et entrant dans le cadre des dispositions des articles précédemment mentionnés, et que les travaux qu'on a effectués n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 et de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 18 Mai 2017

Les Commissaires aux Comptes

La Générale d'Audit et Conseil
Membre de CPA Associates International
Chiheb GHANMI

Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited
Mohamed LOUZIR

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

Siège Social : 20, Rue des entrepreneurs Charguia II, Ariana, Tunisie

La société **TAWASOL GROUP HOLDING** « TGH », publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Jabrane BEN ZINEB et Mr Othman KHEDHIRA.

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

BILAN AU 31.12.2016 (exprimé en dinars Tunisiens)

ACTIFS	NOTES	Au 31-déc-16	Au 31-déc-15
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations incorporelles	1	3 681	2 540
Amortissement des immobilisations incorporelles	1-1	-1 577	-606
Immobilisations incorporelles nettes		2 104	1 934
Immobilisations corporelles			
Immobilisations corporelles	2	5 365 106	5 307 572
Amortissement des immobilisations corporelles	2-1	-352 193	-109 149
Immobilisations corporelles nettes		5 012 913	5 198 424
Immobilisations financières			
Immobilisations financières	3	113 980 794	107 426 394
Provisions sur immobilisations financières		0	0
Immobilisations financières nettes		113 980 794	107 426 394
Total des actifs immobilisés		118 995 811	112 626 751
Autres actifs non courants	4	0	200 880
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		118 995 811	112 827 631
ACTIFS COURANTS			
Clients et comptes rattachés		343 728	307 406
Provision		0	0
Clients et comptes rattachés nets		343 728	307 406
Autres actifs courants	5	7 522 590	5 155 922
Provision		0	0
Autres actifs courants nets		7 522 590	5 155 922
Placements et autres actifs financiers	6	27 608 501	21 250 000
Provision		0	0
Placements nets		27 608 501	21 250 000
Liquidités et équivalents de liquidités	7	47 963	80 391
Provision		0	0
Liquidités nettes		47 963	80 391
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		35 522 781	26 793 719
TOTAL DES ACTIFS		154 518 592	139 621 350

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

BILAN AU 31.12.2016 (exprimé en dinars Tunisiens)

<i>CAPITAUX PROPRES & PASSIFS</i>	<i>NOTES</i>	<i>Au 31-déc-16</i>	<i>Au 31-déc-15</i>
<i>CAPITAUX PROPRES</i>	8		
Capital social		108 000 000	108 000 000
Réserves légales		442 291	238 728
Autres capitaux propres		1 799 584	1 799 584
Résultats reportés		1 167 699	755 828
Effet des modifications comptables		0	0
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		111 409 575	110 794 140
Résultat de l'exercice		2 280 927	3 315 435
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION		113 690 502	114 109 575
<i>PASSIFS</i>			
<i>Passifs non courants</i>			
Emprunts	9	8 577 052	9 928 143
Autres passifs non courants		0	0
Provisions		0	0
Total des passifs non courants		8 577 052	9 928 143
<i>Passifs courants</i>			
Fournisseurs & comptes rattachés	10	139 286	192 870
Autres passifs courants	11	7 179 462	8 575 527
Concours bancaires et autres passifs financiers	12	24 932 290	6 815 236
Total des passifs courants		32 251 038	15 583 633
TOTAL DES PASSIFS		40 828 090	25 511 776
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		154 518 592	139 621 350

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

ETAT DE RESULTAT AU 31.12.2016 (exprimé en dinars Tunisiens)

<i>Désignation</i>	<i>NOTES</i>	<i>Du 01-Jan-16 Au 31-déc-16</i>	<i>Du 01-Jan-15 Au 31-déc-15</i>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
+ Revenus		3 419 748	3 139 896
+ Autres produits d'exploitation		522 843	261 422
+ Production immobilisée		0	0
Total des produits d'exploitation	13	3 942 591	3 401 318
CHARGES D'EXPLOITATION			
- Variation de stock de produits finis et encours		0	0
+ Achats de marchandises consommés		0	0
+ Achats d'approvisionnement consommés	14	-49 404	-32 606
+ Charges de personnel	15	-284 859	-240 036
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	16	-444 895	-306 331
+ Autres charges d'exploitation	17	-566 600	-418 432
Total des charges d'exploitation		-1 345 757	-997 405
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 596 834	2 403 912
AUTRES CHARGES ET PRODUITS ORDINAIRES			
- Charges financières nettes	18	-2 008 751	-381 325
+ Produits des placements	19	1 701 807	1 350 887
+ Autres gains ordinaires		107	1 094
- Autres pertes ordinaires		-1	7
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		2 289 996	3 374 575
Impôt sur le bénéfice		-8 069	-59 140
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		2 281 927	3 315 435
Eléments extraordinaires		-1 000	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 280 927	3 315 435
RESULTAT PAR ACTION		0,021	0,031

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31.12.2016 (exprimé en dinars Tunisiens)

<i>Désignation</i>	<i>Du 01-Jan-16 Au 31-déc-16</i>	<i>Du 01-Jan-15 Au 31-déc-15</i>	
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
+ Résultat net	2 280 927	3 315 435	
Ajustements pour :			
Dotations aux amortissements et provisions	444 895	306 331	
Variation des créances clients	-36 321	-307 406	
Variation des autres actifs	-2 366 669	-652 743	
Variation des dettes fournisseurs et autres dettes	-53 584	149 937	
Variation des autres passifs	-3 019 647	520 573	
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	20-1	-2 750 398	3 332 128
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
- Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles	-58 675	-5 190 856	
- Décaissement affecté à l'acquisition d'immobilisations financières	-6 554 400	-4 663 840	
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	20-2	-6 613 075	-9 854 696
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
- dividendes et autres distribution	-900 994	-3 780 000	
+ Encaissement provenant des emprunts	88 050 000	38 618 892	
- Remboursement d'emprunts	-74 396 194	-24 399 676	
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	20-3	12 752 812	10 439 216
VARIATION DE TRESORERIE		3 389 339	3 916 649
Trésorerie au début de l'exercice		18 911 349	14 994 700
Trésorerie à la clôture de l'exercice		22 300 688	18 911 349

METHODES COMPTABLES

I- Présentation de la société

La **SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING SA (T.G.H.)** est une Société Anonyme au capital de 108 000 000 Dinars ayant pour objet, notamment, les prises d'intérêts et de participations dans toutes sociétés et entreprises tunisiennes ou étrangères et ce, sous quelque forme que ce soit.

II- Faits marquants de l'exercice

La **SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING SA (T.G.H.)** a acquis des titres de participation dans le capital de la société R-INDUSTRIE SARL pour un montant total de 4 350 000 dinars et a participé dans l'augmentation du capital de la société JUPITER IMMOBILIERE SARL pour un montant de 2 203 000 dinars.

III- Référentiel d'élaboration des états financiers

La **SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING (T.G.H.)** est une Société Anonyme au capital de 108 000 000 Dinars ayant pour objet, notamment, les prises d'intérêts et de participations dans toutes sociétés et entreprises tunisiennes ou étrangères et ce, sous quelque forme que ce soit.

Les comptes de la **SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING (T.G.H.)**, sont tenus conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises tel que fixé la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 :

- Les états financiers comprennent le bilan, l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie.
- Les notes annexes reprennent le détail des principales rubriques des états financiers.
- Les états financiers de la **SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING (T.G.H.)** sont libellés en Dinar Tunisien.

Le système en place, permet l'édition des documents suivants :

- Journal auxiliaire Opérations Diverses ;
- Journal centralisateur ;
- Balance générale des comptes ;
- Grand livre des comptes ;
- Balance auxiliaire des comptes tiers (clients et fournisseurs) ;
- Grand-livre auxiliaire des comptes (clients et fournisseurs)...

Ce système est organisé au tour de journaux de types suivants :

- Des journaux de trésorerie ;
- Des journaux d'achats ;
- Des journaux de vente ;
- Des journaux OD ;
- Un journal d'Ouverture.

L'exercice comptable couvre la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Les états financiers arrêtés au 31.12.2016 ont été établis conformément aux méthodes comptables généralement admises et plus particulièrement les hypothèses sous-jacentes et conventions comptables suivantes :

- Hypothèse de la continuité d'exploitation ;
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention du coût historique ;
- Convention de réalisation de revenu ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de la permanence des méthodes ;
- Convention de prudence ;
- Convention de l'importance relative.

IV- Principes comptables pertinents

1- Les immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

2- Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations sont amorties linéairement, sans valeur résiduelle, aux taux suivants :

Désignation	Taux
- Agencements et Aménagements	15%
- Constructions	5%
- Matériel de transport	20%
- Matériel et Mobilier de Bureau	20%
- Matériel informatique	33%

Les immobilisations de faible valeur (inférieur à 200 dinars) sont amorties intégralement à l'exercice de leurs acquisitions.

Les taux d'amortissement pratiqués sont conformes aux règles fiscales prescrites par le décret n°2008-412 du 25 Février 2008.

3- Immobilisations financières

Figurent sous cet intitulé les titres de participation, ainsi que les dépôts et cautionnements. Les titres de participation font l'objet de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée sur la base de différents critères dont, la valeur de marché, les perspectives de rentabilité et les capitaux Propres réévalués. Les dividendes reçus des sociétés sont comptabilisés en produits au cours de l'année de la décision de distribution.

4- Autres actifs non courants

Les charges reportées correspondent, essentiellement, aux frais attachés à l'opération d'introduction en bourse de la société courant 2014. Elles ont été résorbées linéairement sur 3 ans.

5- Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers consistent en des placements dont l'intention de détention est à l'origine égale ou inférieure à douze mois. Ces placements sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition. Une provision est constatée lorsque ce coût est inférieur à leur valeur de marché à la clôture de l'exercice.

6- Liquidités et équivalents de liquidités

Les comptes « banques » présentant un solde comptable débiteur figurent à l'actif du bilan, ceux présentant un solde comptable créditeur sont logés au passif du bilan.

7- Comptes de régularisation

Conformément à l'hypothèse de la comptabilité d'engagement et à la convention de périodicité, les achats non réceptionnés au cours de l'exercice mais dont les factures sont déjà comptabilisées ont été inscrits dans le compte « charges comptabilisées d'avance », et les intérêts des placements sur le marché monétaire ainsi que les intérêts relatifs aux prêts accordés, perçus d'avance ont été logés dans le compte produits constatés d'avance.

8- Revenus

Les revenus de la société TGH sont constitués essentiellement par des dividendes. Les dividendes reçus des sociétés sont comptabilisés en produits au cours de l'année de la décision de distribution.

9- Modèles de présentation des états financiers

L'état de résultat et l'état de flux de trésorerie sont présentés selon les modèles autorisés.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles présentent un solde brut débiteur de 3 681 dinars au 31.12.2016 contre un solde brut débiteur de 2 540 dinars au 31.12.2015. Il se détaille comme suit :

Désignation	Solde 2016	Solde 2015	Variation
Logiciel	3 681	2 540	1 141
Total	3 681	2 540	1 141

1-1- Amortissement des immobilisations incorporelles

Au 31.12.16, cette rubrique présente un solde créditeur de 1 577 dinars contre un solde créditeur de 606 dinars au 31.12.15 :

Désignation	Solde 2016	Solde 2015	Variation
Logiciel	-1 577	-606	-971
TOTAL	-1 577	-606	-971

2- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles présentent un solde brut débiteur de 5 365 106 dinars au 31.12.2016 contre un solde brut débiteur de 5 307 572 dinars au 31.12.2015. Il se détaille comme suit :

Désignation	Solde 2016	Solde 2015	Variation
Terrain	1 961 759	1 961 759	0
Constructions	2 870 240	2 864 139	6 101
Agencements. Aménagements. Installations Divers	73 747	40 653	33 093
Matériel & Mobilier de Bureau	19 260	8 926	10 334
Matériel informatique	16 660	8 655	8 005
Matériel de transport	423 440	423 440	0
Total	5 365 106	5 307 572	57 534

2-1- Amortissement des immobilisations incorporelles

Au 31.12.16, cette rubrique présente un solde créditeur de 352 193 dinars contre un solde créditeur de 109 149 dinars au 31.12.15.

Désignation	Solde 2016	Solde 2015	Variation
Constructions	-215 503	-71 724	-143 779
Agencements. Aménagements. Installations Divers	-10 657	-1 799	-8 858
Matériel & Mobilier de Bureau	-4 091	-712	-3 378
Matériel informatique	-4 958	-1 646	-3 312
Matériel de transport	-116 984	-33 268	-83 717
TOTAL	-352 193	-109 149	-243 044

3- Immobilisations financières

Les immobilisations financières présentent un solde net débiteur de 113 980 794 dinars au 31.12.2016 contre un solde net débiteur de 107 426 394 dinars au 31.12.2015. Il se détaille comme suit :

Désignation	Valeurs d'acquisition	Total provisions	Valeurs comptables nettes 2016	Valeurs comptables nettes 2015
Titres de participation	113 977 394	0	113 977 394	107 424 394
Prêt aux personnels	1 400	0	1 400	0
Cautionnement versé	2 000	0	2 000	2 000
Total	113 980 794	0	113 980 794	107 426 394

3-1- Titres de participation

Cette rubrique présente un solde brut débiteur de 113 977 394 dinars au 31.12.2016, contre un solde net débiteur de 107 424 394 dinars au 31.12.2015. Elle se détaille comme suit :

Désignation	Solde 2015	Acquisition/ Souscription	Solde 2016	Pourcentage de détention
RETEL	77 186 134	0	77 186 134	99,994%
HAYATCOM TUNISIE	16 107 812	0	16 107 812	99,995%
TAWASOL INVESTMENT SICAR	499 100	0	499 100	9,075%
RETEL BETON NORD OUEST	10 000	0	10 000	1,000%
RETEL PREFAB	198 000	0	198 000	99,000%
UNITE DE TRAITEMENT DES SURFACES	1 188 000	0	1 188 000	99,000%
JUPITER IMMOBILIERE	966 000	2 203 000	3 169 000	99,681%
RETEL SERVICES	4 000 000	0	4 000 000	99,999%
GREEN TECHNOLOGIES	8	0	8	76,000%

L’AFFICHETTE	269 340	0	269 340	37,222%
JNAYNET MONTFLEURY	4 700 000	0	4 700 000	69,616%
JNAYNET EL MANAR	2 300 000	0	2 300 000	31,777%
R-INDUSTRIE	0	4 350 000	4 350 000	75,439%
Total	107 424 394	6 553 000	113 977 394	

4- Autres actifs non courants

Au 31.12.2016, cette rubrique présente un solde nul contre un solde débiteur de 200 880 dinars au 31.12.2015 et se détaillant comme suit :

Désignation	Solde 2015	Acquisition	Résorption 2016	Solde 2016
Charges à répartir liées à l’opération d’introduction en bourse	200 880	0	200 880	0
Total	200 880	0	200 880	0

5- Autres actifs courants

Au 31.12.2016, cette rubrique présente un solde net débiteur de 7 522 590 dinars, contre un solde de 5 155 922 dinars au 31.12.2015. La variation de l’exercice 2016 se détaille comme suit :

Désignation	Solde 2016	Solde 2015	Variation
Etat, impôts et taxes	1 256 624	761 959	494 664
Débiteurs sté Retel	298 851	298 851	0
Débiteurs sté Ghzala Industrie	29 443	29 443	0
Débiteurs sté Sogetras	0	5 074	-5 074
Débiteurs sté Retel Préfab	388	388	0
Débiteurs sté RBNO	2 177	2 177	0
Débiteurs sté HCT	9	40 000	-39 991
Débiteurs sté TIS	389	90 003	-89 614
Débiteurs sté Jupiter Immobilière	20	448 846	-448 826
Débiteurs sté Green Technologie	71 500	26 500	45 000
Débiteurs sté UTS	60 998	250 000	-189 002
Débiteurs sté Jnaynet Monfleury	21 582	10 000	11 582
Avance sur salaire	150	0	150
Charges constatées d’avance	318 650	42 696	275 954
Fournisseurs, avances et acomptes versés	10 416	10 090	326
Produits à recevoir	5 451 395	3 139 896	2 311 499

Total	7 522 590	5 155 922	2 326 669
--------------	------------------	------------------	------------------

6- Placements et autres actifs financiers

Cette rubrique présente un solde net débiteur de 27 608 501 dinars au 31.12.2016 contre un solde net débiteur de 21 250 000 dinars au 31.12.2015. Elle se détaille comme suit :

Désignation	Solde 2016	Solde 2015	Variation
Placement Billets de trésorerie	10 000 000	9 750 000	250 000
Placement Bancaire	16 600 000	11 500 000	5 100 000
Placement SICAV	1 006 101	0	1 006 101
Echéance à moins d'un an sur prêts non courant	2 400	0	2 400
Total	27 608 501	21 250 000	6 358 501

6-1- Placements en billets de trésorerie

Le solde des placements en billets de trésorerie de la société se détaille comme suit :

Désignation	Relation	Solde 2016
RETEL	Filiale	3 400 000
HAYATCOM	Filiale	600 000
R-INDUSTRIE	Filiale	100 000
RETEL GAZ	Filiale	2 500 000
RBNO	Filiale	500 000
RETEL SERVICES	Filiale	1 400 000
GHZELA INDUSTRIE	Filiale	100 000
PALMA	Filiale	1 050 000
TRADE IN	Partie liée	350 000
Total		10 000 000

7- Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique présente un solde net débiteur de 47 963 dinars au 31.12.2016 contre un solde net débiteur de 80 391 dinars au 31.12.2015. Elle se détaille comme suit :

Désignation	Solde 2016	Solde 2015	Variation
-------------	------------	------------	-----------

Compte bancaire AMEN BANK	0	74 120	-74 120
Compte bancaire ZITOUNA BANK	0	6 151	-6 151
Compte bancaire BIAT	47 904	0	47 904
Espèces en caisse	59	121	-62
Total	47 963	80 391	-32 428

8- Capitaux propres

Au 31.12.2016, les capitaux propres après résultat de l'exercice présentent un solde créditeur de 113 690 502 dinars, contre un solde de 114 109 575 dinars au 31.12.2015. La variation de l'exercice 2016 se détaille comme suit :

Désignation	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
Solde au 31.12.15	108 000 000	238 728	1 799 584	755 827	3 315 435	114 109 575
Affectation du résultat 2015	0	203 563	0	3 111 872	-3 315 435	0
Distribution de dividendes	0	0	0	-2 700 000	0	-2 700 000
Résultat de l'exercice 2016	0	0	0		2 280 927	2 280 927
Solde au 31.12.16	108 000 000	442 291	1 799 584	1167699	2 280 927	113 690 502

Le capital social est divisé en 108 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 dinars chacune.

9- Emprunts

Au 31.12.2016, les emprunts présentent un solde créditeur de 8 577 052 dinars contre un solde créditeur de 9 928 143 dinars au 31.12.2015. La variation de l'exercice 2016 se détaille comme suit :

Désignation	Solde 2016	Solde 2015	Variation
Emprunt leasing ATL	32 991	59 339	-26 349
Emprunt ZITOUNA	3 960 728	4 368 803	-408 075
Emprunt bancaire BNA	4 583 333	5 500 000	-916 667
Total	8 577 052	9 928 143	-1 351 090

10- Fournisseurs et comptes rattachés

Au 31.12.2016, les dettes fournisseur et comptes rattachées présentent un solde créditeur de 139 286 dinars contre un solde créditeur de 192 870 dinars au 31.12.2015. La variation de l'exercice 2016 se détaille comme suit :

Désignation	Solde 2016	Solde 2015	Variation
Fournisseurs d'exploitation	139 286	192 870	-53 584
Total	139 286	192 870	-53 584

11- Autres passifs courants

Au 31.12.2016, cette rubrique présente un solde créditeur de 7 179 462 dinars, contre un solde de 8 575 527 dinars au 31.12.2015. La variation de l'exercice 2016 se détaille comme suit :

Désignation	Solde 2016	Solde 2015	Variation
Etat, impôts et taxes à payer	27 534	286 360	-258 826
Dettes sur congés payés	8 673	3 340	5 333
Comptes Courants Associés	0	150 000	-150 000
CNSS	15 612	10 080	5 532
Charges à payer	189 797	41 827	147 970
Personnel rémunération dues	350	11 788	-11 438
Autres créditeurs divers	1 740	1 740	0
Dettes sur acquisition d'immobilisations financières	4 350 008	7 500 008	-3 150 000
Produit constatés d'avance	786 743	570 384	216 359
Dividende à payer	1 799 006	0	1 799 006
Total	7 179 462	8 575 527	-1 396 065

12- Concours bancaires et autres passifs financiers

Au 31.12.2016, cette rubrique présente un solde créditeur de 24 932 290 dinars, contre un solde de 6 815 236 dinars au 31.12.2015. La variation de l'exercice 2016 se détaille comme suit :

Désignation	Solde 2016	Solde 2015	Variation
Billets de trésorerie	18 050 000	4 000 000	14 050 000
Echéances à moins d'un an	1 351 090	396 194	954 896
Intérêts courus	175 424	0	175 424
Concours bancaires	5 355 776	2 419 043	2 936 733
Total	24 932 290	6 815 236	18 117 054

Notes sur les éléments de l'état de résultat

13- Produits d'exploitation

Au 31.12.2016, cette rubrique présente un solde créditeur de 3 942 591 dinars, contre un solde créditeur de 3 401 318 dinars au 31.12.2015.

Désignation	Solde 2016	Solde 2015
Autres produits d'exploitation	522 843	261 422
Revenus des participations	3 419 748	3 139 896
Total	3 942 591	3 401 318

13-1- Autres produits d'exploitation

Au 31.12.2016, le tableau détaillant les loyers facturés en hors taxes se présente comme suit :

Désignation	Solde 2016	Solde 2015
ESSEYAHA	18 000	9 000
HT SERVICES	18 843	9 422
RETEL PREFAB	6 000	3 000
JUPITER IMMOBILIERE	24 000	12 000
PALMA	60 000	30 000
HAYATCOM TUNISIE	78 000	39 000
RETEL	78 000	39 000
TIS	36 000	18 000
SOGETRAS	12 000	6 000
XPRESS CELL	18 000	9 000
TRADE IN	12 000	6 000
L'AFFICHETTE	60 000	30 000
JNAYNET MONTFLEURY	48 000	24 000
JNAYNET EL MANAR	12 000	6 000
STE DE PRO IMMO JNAYNA	12 000	6 000
STE UTS	30 000	15 000
Total	522 843	261 422

14- Achats d'approvisionnements consommés

Au 31.12.2016, cette rubrique présente un solde débiteur de 49 404 dinars, contre un solde débiteur de 32 606 au 31.12.2015.

Désignation	Solde 2016	Solde 2015
Fournitures non stockables	3 090	840
Carburant	10 849	5 435
Electricité	30 802	17 868
Eau	1 858	1 042
Fournitures administratives	2 804	6 015
Achats de marchandises exonérées	0	1 405
Total	49 404	32 606

15- Charges du personnel

Au 31.12.2016, cette rubrique présente un solde débiteur de 284 859 dinars, contre un solde débiteur de 240 036 dinars au 31.12.2015.

Désignation	Solde 2016	Solde 2015
Salaires et compléments de salaires	244 801	219 373
Charges patronale CNSS	34 725	22 215
Congés payés	5 333	-1 552
Total	284 859	240 036

16- Dotation aux amortissements et aux provisions

Au 31.12.2016, cette rubrique présente un solde débiteur de 444 895 dinars, contre un solde débiteur de 306 331 dinars au 31.12.2015.

Désignation	Solde 2016	Solde 2015
Dotations aux amortissements des charges à répartir	200 880	200 880
Dotations aux amortissements immobilisations corporelles et incorporelles	244 015	105 451
Total	444 895	306 331

17- Autres charges d'exploitation

Au 31.12.2016, cette rubrique présente un solde débiteur de 566 600 dinars, contre un solde débiteur de 418 432 dinars au 31.12.2015.

Désignation	Solde 2016	Solde 2015
Locations	0	13 846
Entretien et réparation	7 513	7 508
Rémunération d'intermédiaires	150 828	125 066
Publicité, publications et relations publiques	18 045	26 820
Impôts et taxes	27 514	20 509
Services extérieurs divers	319	9 264
Cotisation STICODIVAM	31 072	33 103
Déplacements, missions, réceptions	71 016	53 636
Services bancaires et assimilés	206 169	89 575
Commissions sur prestation de service	10 482	5 675
Frais postaux et de télécommunications	6 638	10 926
Primes d'assurance	22 502	9 183
Etudes et recherches	1 500	4 250
Cotisation ANCE	0	71
Jetons de présence	13 000	9 000
Total	566 600	418 432

18- Charges financières nettes

Au 31.12.2016, cette rubrique présente un solde débiteur de 2 008 751 dinars, contre un solde débiteur de 381 325 dinars au 31.12.2015.

Désignation	Solde 2016	Solde 2015
Intérêts bancaires	1 141 049	196 919
Frais financiers leasing	863 568	184 406
Intérêts de retard	4 134	0
Total	2 008 751	381 325

19- Produits des placements

Au 31.12.2016, cette rubrique présente un solde créditeur de 1 701 807 dinars, contre un solde créditeur de 1 350 887 dinars 31.12.2015.

Désignation	Solde 2016	Solde 2015
Produits financiers	1 700 602	1 350 887
Produits de placement SICAV	1 206	0
Total	1 701 807	1 350 887

Notes sur les éléments de l'état de flux de trésorerie

20- 1- Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation s'élèvent à -2 750 398 dinars aux 31 décembre 2016. Les bénéfices de l'exercice ajustés des dotations aux amortissements s'élevant à 2 725 822 dinars ont été compensés par une variation négative du BFR provenant de l'augmentation des créances clients et des autres actifs d'un montant 2 402 990 dinars et de la baisse des dettes fournisseurs et des autres passifs d'un montant de 3 073 230 dinars.

20- 2- Flux de trésorerie affectés aux investissements

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement s'élèvent à - 6 613 075 dinars aux 31 décembre 2016. Les décaissements affectés aux acquisitions des immobilisations corporelles s'élèvent à 58 675 dinars ont été alloués essentiellement à l'acquisition des autres immobilisations corporelles. Les décaissements affectés à l'acquisition des immobilisations financières s'élèvent à 6 554 400 dinars et ont été alloués principalement aux acquisitions des titres de participation de la société R-INDUSTRIE et à la souscription dans l'augmentation du capital de la société JUPITER IMMOBILIERE.

20- 3- Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement s'élèvent à 12 752 812 dinars aux 31 décembre 2016 et proviennent essentiellement de la variation positive des emprunts de la société pour un montant de 13 653 806 dinars compensé par la distribution des dividendes s'élevant à 900 994 dinars.

21- Réconciliation de la trésorerie au bilan avec la trésorerie de clôture de l'état de flux de trésorerie

Le rapprochement de la trésorerie de clôture se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Liquidités et équivalents de liquidités	47 963
Placements et autres actifs financiers	27 608 501
Concours bancaires et autres passifs financiers	-24 932 290
Solde net de la trésorerie au 31.12.2016 au bilan	2 724 174
Emprunts courants, intérêts courus et échéances à moins d'un an sur emprunts	19 576 514
Trésorerie de clôture au 31.12.2016 à l'état de flux de trésorerie	22 300 688

22- Informations sur les parties liées

1. Les Contrats de location :

La société TAWASOL GROUP HOLDING a conclu avec chacune des filiales RETEL PREFAB, JUPITER IMMOBILIERE, PROFILE ALUMINIUM MAGHREBIN, HAYATCOM TUNISIE, RETEL, TAWASOL INVESTMENT SICAR, SOGETRAS, L’AFFICHETTE, JNAYNET MONTFLEURY, JNAYNET EL MANAR et UNITE DE TRAITEMENT DES SURFACES et des sociétés liées ESSEYEHA, HT SERVICES, XPRESS CELL, TRADE IN et SPI JNAYNA des contrats de location de locaux pour usage administratif. Dans ce cadre, la société TAWASOL GROUP HOLDING a facturé aux dites sociétés la somme de 522 843 dinars au titre de l’exercice 2016 détaillée au niveau de la note aux états financiers 13-1.

2. Avances en comptes courants :

La société TAWASOL GROUP HOLDING a octroyé à chacune des filiales RETEL PREFAB, JUPITER IMMOBILIERE, HAYATCOM TUNISIE, RETEL, TAWASOL INVESTMENT SICAR, SOGETRAS, JNAYNET MONTFLEURY, GREEN TECHNOLOGIES, RETEL BETON NORD OUEST, GHZALA INDUSTRIES et UNITE DE TRAITEMENT DES SURFACES des avances en comptes courants pour un montant total de 485 356 dinars détaillés au niveau de la note aux états financiers 5.

3. Billets de trésorerie :

La société TAWASOL GROUP HOLDING a octroyé à chacune des filiales HAYATCOM TUNISIE, RETEL, TAWASOL R-INDUSTRIES, RETEL GAZ, RBNO, RETEL SERVICES, GHZELA, PALMA et des sociétés liées TRADE IN des billets de trésorerie renouvelable rémunérée au taux d’intérêt de 8%. Au 31.12.2016, le solde de ces billets de trésorerie s’élève à 10 000 000 dinars et est détaillé au niveau de la note aux états financiers 6-1.

4. Acquisition de parts sociales :

La société TAWASOL GROUP HOLDING a acquis auprès de sociétés liées des participations dans le capital de la société R-INDUSTRIE. Ces acquisitions se détaillent comme suit :

Tiers vendeur	Société	Nombre de parts achetées	Montant
XPRESS CELL	R-INDUSTRIE	50 000	550 000
RETEL	R-INDUSTRIE	380 000	3 800 000

5. Autres comptes courants, comptes fournisseurs et dividendes à recevoir

Les soldes des comptes des sociétés du groupe et des sociétés alliées se présentent comme suit :

Tiers	Nature	Relation	Montant
XPRESS CELL	Dette sur acquisition d'immobilisation financière	Filiale	550 000
RETEL	Dette sur acquisition d'immobilisation financière	Filiale	3 800 000
ESSEYEHA	Compte fournisseur	Partie liée	2 141
L'AFFICHETTE	Compte fournisseur	Partie liée	14 213
ESSEYEHA GOLF	Compte fournisseur	Partie liée	1 016
HAYATCOM TUNISIE	Compte fournisseur	Filiale	1 949
M.ABDESSELEM MANSOUR	Compte fournisseur	Administrateur	1 177
RETEL SERVICES	Dividendes à recevoir	Filiale	1 999 980
RETEL	Dividendes à recevoir	Filiale	3 419 748

6. Convention de représentation et d'assistance :

La société TAWASOL GROUP HOLDING a payé durant l'exercice 2016 des honoraires de représentation et d'assistance pour un montant mensuel TTC de 1 176 dinars à son administrateur M. ABDESSELEM MANSOUR. Cette convention est renouvelable par tacite reconduction.

23- Engagements hors bilan

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers
Engagements donnés		
Nantissement des parts sociales	11 000 000	11 000 000
Cautions solidaires	48 396 549	48 396 549
Cautionnement de crédits de gestion	500 000	500 000
Nantissement d'actions SICAV	1 000 000	1 000 000

Engagements réciproques		
Engagement d'acquisition de titres de participation	2 500 000	2 500 000

RAPPORT GENERAL

TUNIS, le 05/06/2017

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE TAWASOL
GROUP HOLDING SA.

Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints, de la SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING SA., arrêtés au 31 Décembre 2016 comprenant le bilan, l'état des résultats, l'état des flux de trésorerie ainsi que les notes annexes pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du premier janvier 2016 au 31 Décembre de la même année.

Responsabilité du conseil d'administration dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses statutaires de la SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING SA.

Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Notre audit a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et exigent que notre audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations contenus dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers tel qu'il est en vigueur

dans la société afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne. Un audit comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations significatives faites par la société, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers présentés aux pages 10 à 13 du présent rapport sont sincères et réguliers et donnent une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux conventions et normes comptables édictées par le système comptable des entreprises.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Ainsi, en application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales nous avons contrôlé l'exactitude des informations données sur les comptes de la société et consignées dans le rapport annuel du conseil d'administration. Ces informations n'appellent pas de notre part de remarques particulières.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'Article 3 de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994, tel que modifiée par la Loi N° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons vérifié que la tenue des comptes relatifs aux valeurs mobilières est assurée conformément aux dispositions du texte sus indiqué.

Tunis, le 05/06/2017

Union des experts comptables

Hedi Mallekh

Abdennadher et Khedhira

Othman Khedhira

RAPPORT SPECIAL

TUNIS, le 05/06/2017

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE TAWASOL
GROUP HOLDING SA.

Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiquées.

A- Conventions et opérations approuvées au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice en cours :

1. Les Contrats de location :

La société TAWASOL GROUP HOLDING a conclu avec chacune des filiales RETEL PREFAB, JUPITER IMMOBILIERE, PROFILE ALUMINIUM MAGHREBIN, HAYATCOM TUNISIE, RETEL, TAWASOL INVESTMENT SICAR, SOGETRAS, L'AFFICHETTE, JNAYNET MONTFLEURY, JNAYNET EL MANAR et UNITE DE TRAITEMENT DES SURFACES et des sociétés liées ESSEYEHA, HT SERVICES, XPRESS CELL, TRADE IN et SPI JNAYNA des contrats de location de locaux pour usage administratif. Dans ce cadre, la société TAWASOL GROUP HOLDING a facturé aux dites sociétés la somme de 522 843 dinars au titre de l'exercice 2016 détaillée au niveau de la note aux états financiers 13-1.

B- Conventions et opérations nouvellement réalisées :

1. Avances en comptes courants :

La société TAWASOL GROUP HOLDING a octroyé à chacune des filiales RETEL PREFAB, JUPITER IMMOBILIERE, HAYATCOM TUNISIE, RETEL, TAWASOL INVESTMENT SICAR, SOGETRAS, JNAYNET MONTFLEURY, GREEN TECHNOLOGIES, RETEL BETON NORD OUEST, GHZALA INDUSTRIES et UNITE DE TRAITEMENT DES SURFACES des avances en comptes courants pour un montant total de 485 356 dinars détaillés au niveau de la note aux états financiers 5.

2. Billets de trésorerie :

La société TAWASOL GROUP HOLDING a octroyé à chacune des filiales HAYATCOM TUNISIE, RETEL, TAWASOL R-INDUSTRIES, RETEL GAZ, RETEL SERVICES, RBNO, GHZELA INDUSTRIES, PALMA et des sociétés liées TRADE IN des billets de trésorerie renouvelables rémunérées au taux d'intérêt de 8%. Au 31.12.2016, le solde de ces billets de trésorerie s'élève à 10 000 000 dinars et est détaillé au niveau de la note aux états financiers 6-1.

3. Acquisition de parts sociales :

La société TAWASOL GROUP HOLDING a acquis auprès de sociétés liées des participations dans le capital de la société R-INDUSTRIE. Ces acquisitions se détaillent comme suit :

Tiers vendeur	Société	Nombre de parts achetées	Montant
XPRESS CELL	R-INDUSTRIE	50 000	550 000
RETEL	R-INDUSTRIE	380 000	3 800 000

4. Autres conventions, comptes courants, comptes fournisseurs et dividendes à recevoir

Les soldes des comptes des dirigeants, des sociétés du groupe et des sociétés alliées se présentent comme suit :

Tiers	Nature	Relation	Montant
XPRESS CELL	Dette sur acquisition d'immobilisation financière	Filiale	550 000
RETEL	Dette sur acquisition d'immobilisation financière	Filiale	3 800 000
ESSEYEHA	Compte fournisseur	Partie liée	2 141
L'AFFICHETTE	Compte fournisseur	Partie liée	14 213
ESSEYEHA GOLF	Compte fournisseur	Partie liée	1 016
HAYATCOM TUNISIE	Compte fournisseur	Filiale	1 949
M.ABDESSELEM MANSOUR	Compte fournisseur	Administrateur	1 177
RETEL SERVICES	Dividendes à recevoir	Filiale	1 999 980
RETEL	Dividendes à recevoir	Filiale	3 419 748

5. Billets de trésorerie reçus :

Courant l'exercice 2016, la société TAWASOL GROUP HOLDING a contracté auprès de la BNA, de la TIS et de UTS des billets de trésorerie renouvelables. Le solde des billets de trésorerie contractés s'élève respectivement, au 31 décembre 2016, à 11 350 000 dinars, 3 200 000 dinars et 3 500 000 dinars.

6. Convention de représentation et d'assistance :

La société TAWASOL GROUP HOLDING a payé durant l'exercice 2016 des honoraires de représentation et d'assistance pour un montant mensuel TTC de 1 176 dinars à son administrateur M. ABDESSELEM MANSOUR. Cette convention est renouvelable par tacite reconduction.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du directeur général est fixée par décision du conseil d'administration du 23/11/2012. Cette rémunération est composée de :

- Un salaire net mensuel de 4 000 dinars majoré des augmentations légales conformément à la convention collective du secteur et aux conventions internes cadres;
- Une prime de fin d'année calculée sur la base de un salaire brut du mois de décembre courant ;
- Une voiture de service et le carburant y afférent.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 05/06/2017

Union des experts comptables

Hedi Mallekh

Abdennadher et Khedhira

Othman Khedhira

UGFS BONDS FUND

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de UGFS BONDS FUND relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de UGFS BONDS FUND, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de **4.013.854 DT**, y compris des sommes distribuables de l'exercice s'élevant à **191.692 DT**.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité du gestionnaire, la société United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de UGFS BONDS FUND, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3.1. Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que le ratio de liquidité du fonds UGFS BONDS FUND est de l'ordre de 23,40% du total des actifs se situant ainsi au-dessus de la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille du fonds.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005- 96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis le 22 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :
Business & Financial Consulting
Hamdi KRIAA

BILAN

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	Au 31/12/2016
Portefeuille-titres	5-1	2 479 687
Titres OPCVM		155 159
Obligations et valeurs assimilées		2 324 529
Placements monétaires et disponibilités	5-2	1 545 179
Placements monétaires		602 613
Disponibilités		942 566
Créances d'exploitation	5-4	2 873
TOTAL ACTIF		4 027 740
PASSIF		
Opérateurs créditeurs	5-5	9 507
Autres créditeurs divers	5-6	4 379
TOTAL PASSIF		13 886
ACTIF NET		
Capital	5-3	3 822 162
Sommes distribuables		191 692
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0
Sommes distribuables de l'exercice		191 692
ACTIF NET		4 013 854
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		4 027 740

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Exercice 2016
Revenus du portefeuille-titres	5-7	119 015
Revenus des titres OPCVM		3 440
Revenus des obligations et valeurs assimilés		115 575
Revenus des placements monétaires	5-8	39 318
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		158 333
Charges de gestion des placements	5-9	41 559
REVENU NET DES PLACEMENTS		116 774
Autres charges	5-10	9 119
RESULTAT D'EXPLOITATION		107 655
Régularisation du résultat d'exploitation		84 037
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		191 692
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(84 037)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		4 469
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(337)
Frais de négociation des titres		(332)
RESULTAT DE L'EXERCICE		111 456

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Au 31/12/2016
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	111 456
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	
Résultat d'exploitation	107 655
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 469
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(337)
Frais de négociation de titres	(332)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	3 402 398
Souscriptions	
- Capital	9 005 710
- Régularisation des sommes non distribuables	7 376
- Régularisation des sommes distribuables	238 363
Rachats	
- Capital	(5 689 060)
- Régularisation des sommes non distribuables	(5 665)
- Régularisation des sommes distribuables	(154 326)
VARIATION DE L'ACTIF NET	3 513 854
ACTIF NET	
Au début de l'exercice	500 000
A la fin de l'exercice	4 013 854
NOMBRE DE PARTS	
Au début de l'exercice	50 000
A la fin de l'exercice	381 665
VALEUR LIQUIDATIVE	10,517
TAUX DE RENDEMENT	5,17%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2016

1. PRESENTATION DU FONDS

UGFS BONDS FUND est un Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières de catégorie obligataire dont l'agrément du CMF a été accordé le 30 avril 2015 sous le N°25-2015. Ce fonds est régi par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.

Le fonds UGFS BONDS FUND a pour objet la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le montant initial de souscription était fixé à 500 000 dinars divisés en 50 000 parts de 10 dinars chacune.

Le gestionnaire de ce fonds est la société United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA) et le dépositaire est la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT).

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31.12.2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit:

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale:

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît, également, comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « Revenus des placements monétaires ».

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. EXERCICE COMPTABLE

L'exercice comptable du fonds commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

Exceptionnellement, le premier exercice 2016 commence le 26 juin 2015 et s'achève le 31 décembre 2016.

5. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

Note 5-1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à 2 479 687 dinars et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/16	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées		2 252 450	2 324 529	57,91%
BTA 6% 10-2023	250	232 700	235 911	5,88%
BTA 6% 04-2024	500	480 750	501 488	12,49%
BTA 6,7% 04-2028	200	189 600	197 687	4,93%
BTA 6,7% 04-2028	300	284 400	296 356	7,38%
EO ATL 2013-1	300	24 000	24 909	0,62%
EO ATL 2013-1	300	24 000	24 909	0,62%
EO ATL 2016-1	1 500	150 000	154 636	3,85%
EO CIL 2015-2	2 200	176 000	177 859	4,43%
EO HL 2015-01A	1 700	136 000	136 851	3,41%
EO HL 2015-01A	500	40 000	40 250	1,00%
EO HL 2016-02A	1 000	100 000	100 570	2,51%
EO TLS 2015-1 B	400	40 000	41 590	1,04%
EO TLS 2015-1 B	1 750	175 000	181 955	4,53%
EO UNIFACTOR 2015-A	800	80 000	84 051	2,09%
EO UNIFACTOR 2015-B	1 200	120 000	125 505	3,13%
Titres OPCVM	-	155 087	155 159	3,87%
AMEN TRESOR SICAV	1 469	155 087	155 159	3,87%
TOTAL		2 407 537	2 479 687	61,78%

EO : Emprunt Obligataire

BTA : Bons de Trésor Assimilables

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste portefeuille-titres sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
<u>Soldes au 26 juin 2015</u>	0	0	0	0	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Bons de trésor assimilables (BTA)	1 187 450			1 187 450	
Obligations de sociétés	1 375 000			1 375 000	
Titres OPCVM	1 721 783			1 721 783	
* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Obligations de sociétés	(310 000)			(310 000)	
Titres OPCVM	(1 566 696)			(1 566 696)	(337)
* <u>Variation des plus ou moins values latentes</u>					
Obligations de sociétés			4 397	4 397	
Titres OPCVM			72	72	
* <u>Variation des intérêts courus</u>					
		67 681		67 681	
<u>Soldes au 31 décembre 2016</u>	2 407 537	67 681	4 469	2 479 687	(337)

Note 5-2 : Placements monétaires et disponibilité

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à 1 545 179 dinars et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/16	% Actif net
Placements monétaires		600 000	602 613	15,01%
Contrat MOUDHARBA BEST LEASE	1	400 000	400 592	9,98%
Contrat MOUDHARBA BEST LEASE	1	200 000	202 021	5,03%
Disponibilités		942 566	942 566	23,48%
Banque		942 566	942 566	23,48%
TOTAL		1 542 566	1 545 179	38,50%

Note 5-3 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 26/06/2015

Montant	500 000
Nombre de parts émises	50 000
Nombre de copropriétaires	4

Souscriptions réalisées

Montant	9 005 710
Nombre de parts émises	900 571
Nombre de copropriétaires nouveaux	31

Rachats effectués

Montant	5 689 060
Nombre de parts rachetées	568 906
Nombre de copropriétaires sortants	9

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 469
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres OPVCM	(337)
Régularisation des sommes non distribuables	1 711
Frais de négociation de titres	(332)

Capital au 31/12/2016

Montant	3 822 162
Nombre de parts	381 665
Nombre de copropriétaires	26

Note 5-4 : Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation au 31/12/2016 se détaillent comme suit :

Au 31/12/2016

Etat retenue à la source	241
Etat- RS sur BTA	2 632
Total	2 873

Note 5-5 : Opérateurs créditeurs

Les opérateurs créditeurs au 31/12/2016 se détaillent comme suit :

Au 31/12/2016

Rémunération du gestionnaire	8 643
Rémunération du dépositaire	864
Total	9 507

Note 5-6 : Autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers au 31/12/2016 se détaillent comme suit :

Au 31/12/2016

Redevance CMF	236
Rémunération du CAC	4 142
Total	4 379

Note 5-7 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

	<u>Du 26/06/2015 au</u> <u>31/12/2016</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilés	115 575
Revenus des titres OPCVM	3 440
Total	119 015

Note 5-8 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

	<u>Du 26/06/2015 au</u> <u>31/12/2016</u>
Revenus des comptes à terme	33 157
Revenus des certificats de dépôt	6 057
Intérêts sur compte de dépôt	104
Total	39 318

Note 5-9 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

	<u>Du 26/06/2015 au</u> <u>31/12/2016</u>
Rémunération du gestionnaire	37 619
Rémunération du dépositaire	3 939
Total	41 559

Note 5-10 : Autres charges

Les autres charges de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

	<u>Du 26/06/2015 au</u> <u>31/12/2016</u>
Redevance du CMF	3 183
Rémunération du commissaire aux comptes	4 142
Impôts & Taxes	120
Services bancaires et assimilés	1 674
Total	9 119

6. AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

6-1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>31/12/16</u>
Revenus des placements	0,415
Charges de gestion des placements	(0,109)
Revenus net des placements	0,306
Autres charges	(0,024)
Résultat d'exploitation (1)	0,282
Régularisation du résultat d'exploitation	0,220
Sommes distribuables de l'exercice	0,502
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,012
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(0,001)
Frais de négociation de titres	(0,001)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,010
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	0,292
Droits de sortie	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,010
Régularisation du résultat non distribuable	0,004

Sommes non distribuables de l'exercice	0,014
Distribution de dividendes	0,000
Valeur liquidative	10,517

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,04%
Autres charges / actif net moyen	0,23%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	7,30%

6-2. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE

La gestion de UGFS BONDS FUND est confiée à la société United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA).

En rémunération de ses services de gestion du FCP, le gestionnaire perçoit une commission de gestion de 1% HT facturée trimestriellement et calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 10.000 DT HT par an.

La gestion administrative et comptable de UGFS BONDS FUND est confiée à la société Compagnie Gestion et Finance 'CGF' intermédiaire en bourse suivant une convention le liant à UGFS-NA.

La rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2016 s'élève à 37 619 DT.

La fonction de dépositaire est confiée à la banque « BIAT ». En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT facturée trimestriellement et calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 2.000 DT HT par an.

La rémunération du dépositaire au titre de l'exercice 2016 s'élève à 3 939 DT.

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES -SOTUVER-

Siège social : Z.I. Djebel Ouest 1111- Bir Mchargua Zaghouan.

La Société Tunisienne de Verreries -SOTUVER- publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 20 juin 2017. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Sami MENJOUR et Mr Mohamed Zinelabidine CHERIF.

GROUPE SOTUVER
BILAN CONSOLIDES
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Solde au 31 Décembre	
		2016	2015
Actifs			
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		1 010 282	985 170
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(935 246)	(834 290)
Immobilisations incorporelles nettes	(B.1)	75 036	150 880
Immobilisations corporelles		105 899 795	106 668 905
- Amortissements des immobilisations corporelles		(48 911 206)	(51 926 650)
Immobilisations corporelles nettes	(B.1)	56 988 589	54 742 255
Immobilisations financières		995 280	1 105 454
- Provisions sur immobilisations financières		(61 566)	(61 566)
Immobilisations financières nettes	(B.2)	933 714	1 043 888
Total des actifs immobilisés		57 997 339	55 937 022
Actif d'impôt différé		58 177	121 378
Autres actifs non courants	(B.3)	106 289	229 167
Total des actifs non courants		58 161 805	56 287 567
Actifs courants			
Stocks		33 619 740	31 135 636
-Provisions pour dépréciation des stocks		(218 624)	(241 830)
Stocks nets	(B.4)	33 401 116	30 893 806
Clients et comptes rattachés		12 471 342	12 789 228
-Provisions pour dépréciation des comptes clients		(3 077 416)	(2 737 953)
Clients et comptes rattachés nets	(B.5)	9 393 927	10 051 275
Autres actifs courants		3 244 447	3 843 108
-Provisions pour dépréciation des autres actifs courants		(367 213)	(269 358)
Autres actifs courants nets	(B.6)	2 877 234	3 573 750
Liquidités et équivalents de liquidités	(B.7)	2 865 531	201 387
Total des actifs courants		48 537 808	44 720 218
Total des actifs		106 699 613	101 007 785

GROUPE SOTUVER
BILAN CONSOLIDES
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Solde au 31 Décembre	
		2016	2015
Capitaux propres et passifs			
Capitaux propres			
Capital social		23 438 096	23 438 096
Réserves consolidés		15 240 055	14 615 148
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		38 678 151	38 053 244
Résultat consolidé		6 213 084	6 043 467
Total des capitaux propres	(B.8)	44 891 235	44 096 711
Intérêts des minoritaires dans les réserves		22 636	30 000
Intérêts des minoritaires dans les le résultat		(7 107)	(7 364)
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts et dettes assimilées	(B.9)	16 898 133	10 073 798
Provisions pour risques et charges	(B.10)	516 133	442 233
Total des passifs non courants		17 414 266	10 516 031
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	(B.11)	9 574 761	11 359 864
Autres passifs courants	(B.12)	6 639 626	6 068 936
Concours bancaires et autres passifs financiers	(B.13)	28 164 196	28 943 609
Total des passifs courants		44 378 583	46 372 408
Total des passifs		61 792 849	56 888 439
Total des capitaux propres et des passifs		106 699 613	101 007 785

GRUPE SOTUVEREtat de résultat
(Exprimé en Dinar)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le 31 Décembre	
		2016	2015
Produits d'exploitation			
Revenus	(R.1)	53 686 945	50 498 632
Autres produits d'exploitation	(R.2)	1 304 129	1 009 484
Total des produits d'exploitation		54 991 074	51 508 116
Charges d'exploitation			
Variation des stocks de produits finis et des encours		1 511 155	5 453 895
Achats d'approvisionnements consommés	(R.3)	(27 750 385)	(29 244 070)
Charges de personnel	(R.4)	(7 068 430)	(6 623 259)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(R.5)	(6 997 271)	(6 508 353)
Autres charges d'exploitation	(R.6)	(5 584 537)	(5 391 336)
Total des charges d'exploitation		(45 889 468)	(42 313 123)
Résultat d'exploitation		9 101 606	9 194 993
Charges financières nettes	(R.7)	(2 196 776)	(2 361 419)
Autres gains ordinaires	(R.8)	71 461	330
Autres pertes ordinaires	(R.9)	(45 659)	(134 156)
Résultat courant des sociétés intégrées		6 930 632	6 699 748
Impôts exigibles		(261 737)	(660 673)
Impôts différés		11 325	(2 972)
Résultat net d'impôt des sociétés intégrées		6 680 220	6 036 103
Eléments extraordinaires		(474244)	-
Résultat net des sociétés intégrées		6 205 977	6 036 103
Part revenant aux intérêts minoritaires		(7 107)	(7 364)
Résultat revenant à la société consolidante		6 213 084	6 043 467

GROUPE SOTUVER
Etat des flux de trésorerie
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le 31 décembre	
		2016	2015
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation			
Résultat net		6 213 084	6 043 467
Intérêts minoritaires		(7 107)	(7 364)
Ajustements pour			
* Amortissements et provisions	(F.1)	6 997 271	6 508 353
* Reprises sur provisions	(F.2)	(64 264)	(116 303)
* Variation des :			
- Stock	(F.3)	(2 484 104)	(7 961 432)
- Créances clients	(F.3)	317 886	(2 454 382)
- Autres actifs	(F.3)	587 335	533 871
- Fournisseurs et autres dettes	(F.4)	(1 151 013)	6 997 244
* Autres ajustements :			
- Résorption subvention d'investissement		(440 454)	(440 093)
- Plus ou moins-values de cession		(10 351)	-
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation		9 958 283	9 103 361
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Décaissements pour acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(F.5)	(8 532 818)	(13 017 017)
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles		30 200	-
Décaissements pour acquisition d'immobilisations financières		110 174	(8 318)
Décaissements pour acquisition des autres actifs non courants		(50 485)	(82 174)
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(8 442 929)	(13 107 509)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Encaissements sur fonds social		18 422	15 386
Encaissements provenant des emprunts		10 153 223	208 500
Remboursements d'emprunts		(3 307 692)	(3 370 220)
Distributions de dividendes		(4 922 000)	(4 360 576)
Encaissements crédit de financement		88 024 163	44 684 504
Remboursements crédit de financement		(86 958 061)	(34 397 536)
Intérêts courus		(121 184)	(28 346)
Total des flux de trésorerie liés aux opérations de financement		2 886 872	2 751 712
Variation de la trésorerie		4 402 226	(1 252 436)
Trésorerie au début de l'exercice		(3 725 225)	(2 472 789)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(F.6)	677 001	(3 725 225)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

I. PRESENTATION DU GROUPE

Le Groupe « SOTUVER » est composé de deux sociétés : la société « SOTUVER S.A » et la société « VETRO MEDITERRANEO ». L'activité principale du groupe « SOTUVER » est la fabrication et la commercialisation en Tunisie et à l'étranger de tous articles en verre ou en produits susceptibles de se substituer au verre ainsi que la fabrication et la commercialisation de tous les produits annexes ou connexes à l'industrie du verre.

- Société Tunisienne de Verrerie « SOTUVER S.A » : son capital s'élève à 23 438 096 DT et appartenant au groupe CFI.
La société « SOTUVER S.A » a pour objet la fabrication et la commercialisation en Tunisie et à l'étranger de tous articles en verre ou en produits susceptibles de se substituer au verre ainsi que la fabrication et la commercialisation de tous les produits annexes ou connexes à l'industrie du verre.
- Société « VETRO MEDITERRANEO SARL » Sarl est une société de commerce international créée en décembre 2014. Elle a pour objet la commercialisation à l'export des articles de verre. Son capital s'élève à 150 000 DT détenue à concurrence de 80% par la société « SOTUVER SA ». Le fournisseur unique de « VETRO MEDITERRANEO » est « SOTUVER S.A ».

II. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION

II.1 REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés du groupe SOTUVER sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996. Il s'agit, entre autres :

- ✓ du cadre conceptuel ;
- ✓ de la norme comptable générale (NCT 1);
- ✓ des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37);
- ✓ de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et
- ✓ de la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39).

II.2. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

II.2.1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de toutes les filiales dont le groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités.

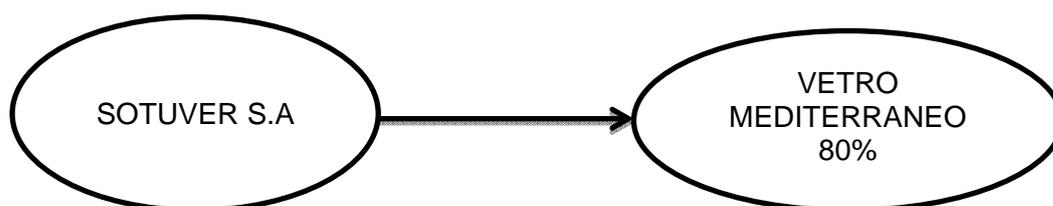
Ce contrôle résulte :

- ✓ soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- ✓ soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs,
- ✓ soit des statuts ou d'un contrat,
- ✓ soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent,
- ✓ soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Définition du périmètre de consolidation :

Le périmètre de consolidation du groupe SOTUVER est présenté au niveau du schéma suivant :



II.2.2. Méthode de consolidation

La société sous contrôle exclusif du groupe est consolidée selon la méthode d'intégration globale. Le contrôle exclusif provient notamment du fait que le Gérant est désigné par la société « SOTUVER S.A » et qu'aucun autre groupe ou société ne dispose ni d'un contrôle, ni d'une influence notable sur cette société.

Société	2015			2016		
	% de contrôle	Qualification de la participation	Méthode de consolidation	% de contrôle	Qualification de la participation	Méthode de consolidation
SOTUVER	100%	Mère	IG	100%	Mère	IG
VETRO MEDITERRANEO	80%	Filiale	IG	80%	Filiale	IG

L'intégration globale consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la société mère « SOTUVER S.A » et de sa filiale en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges. Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- ✓ homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du Groupe,
- ✓ élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes,
- ✓ détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et/ou les capitaux propres consolidés,
- ✓ cumul arithmétique des comptes individuels,
- ✓ élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif,
- ✓ identification de la « Part du groupe » et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

II.2.3. Date de clôture

Quand les états financiers utilisés en consolidation sont établis à des dates de clôture différentes, des ajustements doivent être effectués pour prendre en compte les effets des transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère. En aucun cas, la différence entre les dates de clôture ne doit être supérieure à trois mois.

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés est le 31 décembre qui correspond à celle des états financiers individuels annuels.

II.2.4. Elimination des opérations intra-groupe et des résultats internes

- ✓ ***Elimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres***

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet sur le résultat ou sur les capitaux propres consolidés.

- ✓ ***Elimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres***

- (a) Les marges et les plus ou moins-values, résultant des transactions entre les sociétés du groupe, qui sont comprises dans la valeur d'actifs tels que les stocks ou les immobilisations sont éliminées en totalité.
- (b) Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par l'annulation de la dotation pour les provisions constituées au cours de l'exercice et par déduction sur les réserves pour les provisions constituées au cours des exercices antérieurs.

II.3. PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION

Les états financiers consolidés sont libellés en dinars tunisiens et préparés en respectant les hypothèses sous-jacentes et les principes et méthodes comptables de base préconisés par le Système Comptable Tunisien, à savoir :

- L'hypothèse de la continuité de l'exploitation
- L'hypothèse de la comptabilité d'engagement
- La convention de l'entité
- La convention de l'unité monétaire
- La convention de la périodicité
- La convention du coût historique
- La convention de réalisation de revenu
- La convention de la permanence des méthodes
- La convention de l'information complète
- La convention de prudence
- La convention de l'importance relative
- La convention de la prééminence du fond sur la forme.

- Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations du groupe sont calculées selon la méthode linéaire. Les taux d'amortissement appliqués se présentent comme suit :

Nature	Taux annuels
Constructions	De 2% à 5 %
Matériel Industriel	De 10% à 12,5%
Matériels de transport	20%
Agencements, aménagements et installations	10%
Mobiliers, matériels de bureau	10%
Matériels informatiques	15%
Matériel de sécurité	10%
Logiciels et Licences	33%

Par ailleurs, les contrats de location-financement sont comptabilisés parmi les immobilisations de la société pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminées, chacune au commencement du contrat de location. Le taux d'actualisation à utiliser pour calculer la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, est le taux d'intérêt implicite du contrat de location. Les coûts directs initiaux encourus par la société sont ajoutés au montant comptabilisé en tant qu'actif.

La méthode d'amortissement des actifs loués est cohérente avec celle applicable aux actifs amortissables que possède la société et la dotation aux amortissements est calculée sur la base des dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles et de la NCT 6 relative aux Immobilisations incorporelles.

- Immobilisations financières

Les titres de participation sont initialement comptabilisés au coût. Les frais d'acquisition (commissions d'intermédiaires, honoraires, droits et frais bancaires) sont exclus. Toutefois, les honoraires d'études et de conseils relatifs à l'acquisition de ces placements à long terme sont inclus dans leur coût d'acquisition.

À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée au groupe). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat net.

Les titres de participations détenus par le groupe dans les sociétés consolidées ont été éliminés selon la méthode décrite au § II-2.

- Les comptes clients créditeurs et fournisseurs débiteurs :

Les comptes clients créditeurs sont présentés parmi les autres passifs courants et pour les comptes fournisseurs débiteurs, ils sont présentés parmi les autres actifs courants.

- Charges reportées

Les charges reportées enregistrent les frais de pré-exploitation du nouvel investissement de la société « SOTUVER SA » ainsi que les frais engagés au titre de l'intervention des consultants afin d'améliorer la performance de la société.

Ces charges sont amorties sur une période de trois ans à partir de la date de leur capitalisation.

- Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement ne sont comptabilisées que lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- a. l'entreprise pourra se conformer aux conditions attachées aux subventions ;
- b. les subventions seront perçues par l'entreprise.

Les subventions d'investissement relatives à des biens amortissables sont à rapporter aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement relatives à ces immobilisations. Ces subventions sont rapportées proportionnellement à ces charges d'amortissement.

- Impôt différé

Les sociétés du Groupe SOTUVER sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie.

Les sociétés du Groupe optimisent en général l'IS en faisant recours au réinvestissement des bénéfices.

Il a été tenu compte d'un impôt différé pour les retraitements de consolidation ayant une incidence sur le résultat.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

- **Prise en compte des revenus**

Les revenus provenant des ventes de marchandises sont comptabilisés lors du transfert à l'acheteur, des principaux risques et avantages inhérents à la propriété (transfert de propriété) ou lorsque elle ne conserve qu'une part insignifiante des risques inhérents à la propriété dans l'unique but de protéger la recouvrabilité de la somme due.

- **Stocks**

Les produits finis du Groupe SOTUVER sont évalués à la valeur inférieure entre le coût de production et la valeur de réalisation nette déterminée à la date de clôture. Une provision pour dépréciation est constatée sur les articles à rotation lente ou obsolètes.

Le stock des palettes a été comptabilisé sur la base des états théoriques au 31 décembre 2016.

III. NOTES EXPLICATIVES

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

III.1. POURCENTAGE D'INTERETS DU GROUPE

L'analyse du portefeuille titres de participation du Groupe SOTUVER permet d'arrêter le périmètre suivant :

Société	2015		2016	
	%	%	%	%
	de contrôle	d'intérêt	de contrôle	d'intérêt
SOTUVER	100%	100%	100%	100%
VETRO MEDITERRANEO	80%	80%	80%	80%

III.2. Notes sur le bilan

B.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles se présente au 31 décembre 2016 comme suit:

Désignations	Valeurs brutes au 31/12/2015	Acquisitions 2016	(Cessions/ Régularisations)	Transferts	Valeurs brutes au 31/12/2016	Amts Cumulés au 31/12/2015	Dotations 2016	Cessions	Amts Cumulés au 31/12/2016	Valeurs comptables nettes au 31/12/2016
Investissements, Recherches et développements	701	-	-	-	701	421	47	-	468	234
Licences	125 744	16 631	-	-	142 375	109 577	7 400	-	116 978	25 398
Logiciels	858 724	8 954	(473)	-	867 205	724 292	93 509	-	817 801	49 404
Immobilisations incorporelles	985 170	25 585	(473)	-	1 010 282	834 290	100 956	-	935 246	75 036
Terrains	1 315 574	-	-	-	1 315 574	-	-	-	-	1 315 574
Constructions	19 211 208	318 179	-	2 678 408	22 207 795	6 245 100	695 149	-	6 940 249	15 267 546
Equipements de bureau	435 189	12 318	-	-	447 507	297 878	26 703	-	324 580	122 927
Installations techniques	2 639 224	51 224	-	-	2 690 448	1 462 365	165 118	-	1 627 484	1 062 964
Matériel de sécurité	140 774	9 853	-	-	150 627	62 911	12 536	-	75 447	75 179
Matériel de transport	885 097	354 197	(124 264)	-	1 115 030	463 509	156 113	(97 442)	522 180	592 850
Matériel Industriel	68 467 432	562 763	(9 152 079)	14 064 847	73 942 964	42 585 857	5 089 010	(9 152 079)	38 522 788	35 420 176
Matériel Informatique	756 226	52 576	-	-	808 802	588 112	53 221	-	641 333	167 469
Outillage Industriel	426 564	129 084	-	-	555 649	220 918	36 226	-	257 144	298 505
Immobilisations corporelles en cours	12 391 615	7 017 038	-	(16 743 255)	2 665 399	-	-	-	-	2 665 399
Immobilisations corporelles	106 668 905	8 507 233	(9 276 342)	-	105 899 795	51 926 650	6 234 077	(9 249 521)	48 911 206	56 988 589
Total Immobilisations corporelles et incorporelles	107 654 074	8 532 818	(9 276 815)	-	106 910 077	52 760 940	6 335 033	(9 249 521)	49 846 452	57 063 625

B.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2016 à 933 714 DT contre 1 043 888 DT au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit:

Désignation	Valeur brute au 31/12/2016	Provisions	Valeur nette au 31/12/2016	Valeur nette au 31/12/2015	Variation en DT
Titres de participations	203 230	(61 566)	141 664	141 664	(0)
Dépôts et cautionnements	792 050		792 050	902 224	(110 174)
Total	995 280	(61 566)	933 714	1 043 888	(110 174)

Les titres de participation nets s'élèvent au 31 décembre 2016 à 141 664 DT se détaillant comme suit :

Participation	Valeurs brutes au 31/12/2016	Provisions	Valeurs nettes au 31/12/2016	% de détention
MARINAJERBA	190 730	49 066	141 664	2,14%
NSD	12 500	12 500	-	12,5%
Total	203 230	61 566	141 664	

B.3. Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants s'élèvent au 31 décembre 2016 à 106 289 DT contre 229 167 DT au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2015	Capitalisation 2016	Résorption 2016	Solde au 31/12/2016	Variation en DT
Charges reportées	229 167	50 485	(173 362)	106 289	(122 877)
Total brut	229 167	50 485	(173 362)	106 289	(122 877)

Ce montant englobe les coûts d'études engagées par la société et dont la finalité est l'amélioration des rendements de l'usine (amélioration de la productivité et de la qualité, optimisation et l'amélioration de l'organisation de l'usine etc).

B.4. Stocks

Les stocks nets s'élèvent au 31 décembre 2016 à 33 401 116 DT contre 30 893 806 DT au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit:

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	Variation en DT
Matières premières	1 177 026	1 955 242	(778 216)
Matières consommables	4 611 569	4 246 813	364 756
Moules	5 492 634	4 648 683	843 950
Emballages	819 754	579 368	240 386
Palettes	1 997 355	1 695 281	302 073
Produits finis	19 521 403	18 010 248	1 511 155
Total Stock brut	33 619 740	31 135 636	2 484 104
Provision pour dépréciation des stocks	(218 624)	(241 830)	23 206
Stock net	33 401 116	30 893 806	2 507 310

B.5. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 décembre 2016 à 9 393 927 DT contre 10 051 275 DT au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit:

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015	Variation en DT
Clients d'exploitation	6 757 063	8 511 870	(1 754 807)
Clients effets à recevoir	2 128 137	546 080	1 582 057
Clients douteux et impayés	3 056 334	3 117 357	(61 023)
Valeurs à l'encaissement	529 809	613 921	(84 112)
Clients et comptes rattachés bruts	12 471 342	12 789 228	(317 886)
Provision pour dépréciation des créances	(3 077 416)	(2 737 953)	(324 831)
Clients et comptes rattachés nets	9 393 927	10 051 275	(657 348)

B.6. Autres actifs courants

Les autres actifs courants nets s'élèvent au 31 décembre 2016 à 2 877 234 DT contre 3 573 750 DT au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit:

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	Variation en DT
Fournisseurs débiteurs	650 820	565 193	85 627
Personnel et comptes rattachés	522 287	541 015	(18 728)
Etat et collectivités publiques	1 072 766	1 658 779	(584 532)
Débiteurs divers	25 664	27 134	(1 470)
Comptes de régularisation actifs	972 909	1 050 987	(78 078)
Autres actifs courants bruts	3 244 447	3 843 108	(597 180)
Provision pour dépréciation des autres actifs courants	(367 213)	(269 358)	(97 855)
Autres actifs courants nets	2 877 234	3 573 750	(695 035)

B.7. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2016 à 2 865 531 DT contre 201 387 DT au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	Variation en DT
Banques	2 849 154	198 403	2 650 751
Caisse	9 504	2 984	6 520
Effets à l'escompte	6 873	-	6 873
Total	2 865 531	201 387	2 664 144

B.8. Capitaux propres

Les capitaux propres du groupe totalisent au 31 décembre 2016 une valeur de 44 906 764DT. Les variations intervenues au cours de l'exercice sur cette rubrique se détaillent comme suit:

Désignation	Capital social	Réserves consolidés	Résultat de l'exercice	Intérêt des minoritaires	Total
Capitaux propres au 31/12/2015	23 438 096	14 615 148	6 043 467	22 636	44119 347
Distribution des dividendes			(4 922 000)		(4 922 000)
Réserves consolidées		163 582	(163 582)		-
Capitaux propres au 31/12/2015 après affectation	23 438 096	14 778 730	(957 885)	22 636	39197347
Résultat de l'exercice 2016			6 213 084		6 213 084
Résultats reportés consolidés		883 357	(957 885)		(74 528)
Variation des intérêts des minoritaires				(7 107)	(7 107)
Mouvement sur le fond social		18 422			18 422
Amortissement de la subvention		(440 454)			(440 454)
Capitaux propres au 31/12/2016 avant affectation	23 438 096	15 240 055	6 213 084	15 529	44 906 764

Les intérêts des minoritaires au 31 décembre 2016 se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres VETRO MEDITERRANEO</i>	<u>30 000</u>	<u>30 000</u>
- dans les réserves	22 636	30 000
- dans le résultat	20 234	(7 364)
Total des intérêts minoritaires	42 870	22 636
Part des réserves revenant aux intérêts minoritaires	22 636	30 000
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	20 234	(7 364)
Part des autres capitaux propres revenant aux intérêts minoritaires	-	-

B.9. Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent au 31 décembre 2016 à 16 898 133 DT contre 10 073 798 DT au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

Emprunt	31/12/2016	31/12/2015	Variation en DT
Emprunt ATTIJARI	8 888 892	3 777 780	5 111 112
Emprunt BIAT	1 333 333	2 095 238	(761 905)
Emprunt UBCI	6 455 864	4 008 282	2 447 582
Emprunt LEASING	220 044	192 498	27 546
Total	16 898 133	10 073 798	6 824 335

B.10. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 décembre 2016 à 516 133 DT contre 442 233 DT au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	Variation en DT
Provision pour litiges	8 289	8 289	-
Provision pour départ à la retraite	507 845	433 945	73 900
Total	516 133	442 233	73 900

B.11. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2016 à 9 574 761 DT contre 11 359 864 DT au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit:

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	Variation en DT
Fournisseurs d'exploitation	7 558 978	8 548 325	(988 347)
Retenues de garantie	1 615	1 615	-
Fournisseurs, effets à payer	1 663 390	1 940 257	(276 867)
Fournisseurs d'immobilisations	426 716	804 022	(377 306)
Fournisseurs, factures non parvenues	(75 938)	65 644	(141 582)
Total	9 574 761	11 359 864	(1 785 102)

B.12. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2016 à 6 639 626DT contre 6 068 936 DT au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit:

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	Variation en DT
Clients créditeurs	388 359	804 391	(416 032)
Personnel et comptes rattachés	1 335 094	1 187 814	147 280
<i>Personnel UGTT</i>	6 332	5 998	334
<i>Assurance Groupe</i>	5 871	5 933	(62)
<i>Rémunération due</i>	5 995	4 119	1 876
<i>Personnel, cession divers</i>	8 395	2 039	6 356
<i>Dettes pour congés payés</i>	529 964	527 972	1 992
<i>Autres charges à payer</i>	778 537	641 753	136 784
Etat et comptes rattachés	1 061 587	162 294	899 293
<i>Etat, impôt et taxes</i>	902 307	-	902 307
<i>État retenues à la source</i>	116 224	118 922	(2 698)
<i>État, FOPROLOS, TFP</i>	12 552	11 685	867
<i>État, FODEC</i>	20 408	20 285	123
<i>État, droit de timbre</i>	164	183	(19)
<i>TCL</i>	9 933	11 219	(1 286)
Créditeurs divers	484 225	408 469	75 756
<i>Clients, avoirs à établir</i>	67 280	-	67 280
<i>Jetons de présence</i>	8 650	8 650	-
<i>Dividendes</i>	1 443	6 444	(5 001)
<i>C.N.S.S.</i>	395 999	360 722	35 277
<i>Assurances</i>	353	32 653	(32 300)
<i>Provisions courantes pour risques et charges</i>	10 500	-	10 500
Charges à payer	3 370 360	3 505 968	(135 608)
Total	6 639 626	6 068 936	570 690

B.13. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2016 à 28 164 196 DT contre 28 943 609 DT au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit:

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	Variation en DT
Crédit de financement	18 429 300	14 595 000	3 834 300
<i>Crédit financement Stock</i>	<i>2 630 000</i>	<i>1 580 000</i>	<i>1 050 000</i>
<i>Crédit financement Export</i>	<i>5 400 000</i>	<i>3 865 000</i>	<i>1 535 000</i>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>10 399 300</i>	<i>9 150 000</i>	<i>1 249 300</i>
Emprunt à moins d'un an	3 739 211	3 454 343	284 868
<i>ATTIJARI BANK</i>	<i>888 888</i>	<i>888 888</i>	<i>-</i>
<i>BIAT</i>	<i>952 381</i>	<i>952 381</i>	<i>-</i>
<i>UBCI</i>	<i>1 815 918</i>	<i>1 552 418</i>	<i>263 500</i>
<i>LEASING</i>	<i>82 024</i>	<i>60 656</i>	<i>21 368</i>
Financement en devise	3 605 236	6 880 046	(3 274 810)
Intérêts courus sur crédits	208 791	87 607	121 184
<i>ATTIJARI BANK</i>	<i>79 963</i>	<i>36 442</i>	<i>43 521</i>
<i>UBCI</i>	<i>95 825</i>	<i>7 161</i>	<i>88 664</i>
<i>BIAT</i>	<i>33 003</i>	<i>44 004</i>	<i>(11 001)</i>
Banques	2 181 657	3 926 612	(1 687 285)
<i>ATTIJARI BANK</i>	<i>1 295 869</i>	<i>1 047 074</i>	<i>248 796</i>
<i>B.N.A</i>	<i>12 966</i>	<i>12 354</i>	<i>612</i>
<i>B.I.A.T</i>	<i>868 072</i>	<i>1 682 076</i>	<i>(756 334)</i>
<i>AMEN BANK</i>	<i>-</i>	<i>105 916</i>	<i>(105 916)</i>
<i>A T B</i>	<i>-</i>	<i>342 828</i>	<i>(342 828)</i>
<i>S T B</i>	<i>1 568</i>	<i>-</i>	<i>1 568</i>
<i>UBCI</i>	<i>-</i>	<i>733 183</i>	<i>(733 183)</i>
<i>BTEI</i>	<i>3 181</i>	<i>3 181</i>	<i>-</i>
Total	28 164 196	28 943 609	(721 743)

IV.2. Notes sur l'état de résultat

R.1. Revenus

Les revenus s'élèvent à 53 686 945DT au cours de l'exercice 2016 contre 50 498 632 DT au cours de l'exercice 2015 et se détaillent comme suit:

Désignation	2016	2015	Variation en DT
Chiffre d'affaires Local	24 021 745	21 278 818	2 742 927
Chiffre d'affaires Export	29 665 199	29 219 814	445 385
Total	53 686 945	50 498 632	3 188 313

R.2. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 1 304 129DT au cours de l'exercice 2016 contre 1 009 484 DT au cours de l'exercice 2015 et se détaillent comme suit:

Désignation	2016	2015	Variation en DT
Autres Produits Locaux	808 207	426 384	381 823
Reprises sur Provisions	64 264	116 303	(52 039)
Transferts de charges	(8 796)	26 703	(35 499)
Résorption subvention d'investissement	440 454	440 093	361
Total	1 304 129	1 009 484	294 645

R.3. Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnement consommés s'élèvent à 27 750 385 DT au cours de l'exercice 2016 contre 29 244 070 DT au cours de l'exercice 2015 et se détaillent comme suit:

Désignation	2016	2015	Variation en DT
Matière première	11 216 264	11 439 499	(223 235)
<i>Stock initial</i>	1 955 242	2 088 558	(133 315)
<i>Achat 2016 MP</i>	10 438 048	11 306 184	(868 135)
<i>Stock final</i>	(1 177 026)	(1 955 242)	778 216
Matière consommable	3 811 290	2 560 390	1 251 316
<i>Stock initial</i>	8 895 496	6 590 447	2 305 049
<i>Achat 2016 MC</i>	5 019 996	4 865 439	154 973
<i>Stock final</i>	(10 104 202)	(8 895 496)	(1 208 706)
Emballage	2 447 750	3 035 171	(587 421)
<i>Stock initial</i>	579 368	706 785	(127 418)
<i>Achat 2016 EM</i>	2 688 136	2 907 753	(219 617)
<i>Stock final</i>	(819 754)	(579 368)	(240 386)
Palette	1 068 552	1 156 363	(87 811)
<i>Stock initial</i>	1 695 281	1 232 060	463 221
<i>Achat 2016 Plite</i>	1 370 626	1 619 584	(248 958)
<i>Stock final</i>	(1 997 355)	(1 695 281)	(302 073)
Energie	9 206 528	11 052 647	(1 846 119)
<i>Eau</i>	34 933	36 882	(1 948)
<i>Gaz</i>	5 798 694	6 774 761	(976 067)
<i>Pet Coke</i>	-	755 435	(755 435)
Total	27 750 385	29 244 070	(1 493 269)

R.4. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 7 068 430 DT au cours de l'exercice 2016 contre 6 623 259 DT au cours de l'exercice 2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	2016	2015	Variation en DT
Salaires & Appointements	6 039 467	5 647 800	391 668
Charges Patronales	1 028 963	975 459	53 504
Total	7 068 430	6 623 259	445 172

R.5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 6 997 271DT au cours de l'exercice 2016 contre 6 508 353 DT au cours de l'exercice 2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	2016	2015	Variation en DT
Dotations aux amortissements des immobilisations	6 508 395	6 421 149	87 246
Provisions pour dépréciation des stocks	21 144	-	21 144
Provisions pour dépréciation des clients	457231	69 945	387287
Provisions pour dépréciation immobilisations financières	-	17 259	(17 259)
Provisions pour risques et charges	10 500		10 500
Total	6 997 271	6 508 353	488 918

R.6. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 5 584 537DT au cours de l'exercice 2016 contre 5 391 336 DT au cours de l'exercice 2015 et se détaillent comme suit:

Désignation	2016	2015	Variation en DT
Honoraires	1 422 704	2 001 858	(579 154)
Entretiens et réparations	623 522	627 983	(4 461)
Assistance	117 285	84 189	33 095
Locations	518 695	414 655	104 040
Réceptions et missions	203 434	217 022	(13 588)
Transport	1 537 132	949 963	587 169
Sous-traitance	302 186	277 487	24 699
Impôts et taxes	217 454	193 543	23911
Autres charges	200 286	223 148	(22 862)
Assurances	205 110	165 161	39 949
Frais bancaires	148565	138 426	10 139
Télécommunications	50 665	60 402	(9 737)
Jetons de présence	37 500	37 500	-
Total	5 584 537	5 391 336	193 201

R.7. Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent à 2 196 776DT au cours de l'exercice 2016 contre 2 361 419 DT au cours de l'exercice 2015 et se détaillent comme suit:

Désignation	2016	2015	Variation en DT
Intérêts des emprunts	762 926	887 540	(124 614)
Intérêts des comptes courants	495 700	501 153	(5 453)
Intérêts Opérations de financement	892 820	586 670	306 150
Frais d'escompte	207 478	188 422	19 056
Différence de change	(162148)	197 633	(359 781)
Total	2 196 776	2 361 419	(164 641)

R.8. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent à 71 461 DT au cours de l'exercice 2016 contre 330 DT au cours de l'exercice 2015 et se détaillent comme suit:

Désignation	2016	2015	Variation en DT
Profit exceptionnel	46 910	330	46 580
Plus-value /cession actif	24 551	-	24 551
Total	71 461	330	71 131

R.9. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 45 659DT au cours de l'exercice 2016 contre 134 156 DT au cours de l'exercice 2015 et se détaillent comme suit:

Désignation	2016	2015	Variation en DT
Pertes exceptionnelles	20 599	18 042	2 557
Achats liées à des exercices antérieurs	25 060	116 114	(91 054)
Total	45 659	134 156	(88497)

IV.3. Notes sur l'état des flux de trésorerie

F.1. Amortissements et provisions

Désignation	Montant en DT
Dotations aux amortissements des immobilisations	6 508 395
Provisions pour dépréciation des stocks	21 144
Provisions pour risques et charges	10 500
Provisions pour dépréciation des clients	457 231
Total	6 997 271

F.2. Reprises sur provisions

Désignation	Montant en DT
Reprises sur provisions	64 264
Total	64 264

F.3. Variation des actifs

Désignation	31/12/2016 (a)	31/12/2015 (b)	Variation (b)-(a)
Stock	33 619 740	31 135 636	(2 484 104)
Créances clients	12 471 342	12 789 228	317 886
Autres actifs	3 255 773	3 843 108	587 335
Total	49 346 855	47 767 972	(1 578 883)

F.4. Variation des passifs

Désignation	31/12/2016 (a)	31/12/2015 (b)	Variation (a)-(b)
Fournisseurs et autres dettes	16 277 787	17 428 800	(1 151 013)
Total	16 277 787	17 428 800	(1 151 013)

F.5. Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	Montant en DT
Décaissement pour acquisition d'immobilisations corporelles	(8 507 233)
Décaissement pour acquisition d'immobilisations incorporelles	(25 585)
Total	(8 532 818)

F.6.Trésorerie à la clôture de l'exercice

Désignation	Solde au 31/12/2016
Caisse	9 504
Comptes courants bancaires débiteurs SOTUVER S.A.	2 620 965
Comptes courants bancaires créditeurs SOTUVER S.A.	(2 181 657)
Comptes courants bancaires débiteurs VETRO MEDITERRANEO	228 188
Total	677 001

« GROUPE SOTUVER »
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Messieurs les actionnaires du Groupe SOTUVER,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales du 08 avril 2014 pour le cabinet « **AMC Ernst & Young** » et du 16 juin 2014 pour le cabinet « **Sami MENJOUR** », nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du Groupe« SOTUVER » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Groupe« SOTUVER », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 44 891 235DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 6 213 084DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe « SOTUVER », du résultat des

opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice.

Tunis, le 31 mai 2017

Les commissaires aux comptes

Sami MENJOUR

**AMC Ernst& Young
Mohamed Zinelabidine CHERIF**